

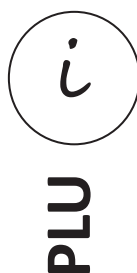


PORTER À LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT

FASCICULE 2 : LE CADRE JURIDIQUE DU TERRITOIRE



DDT
37
SUDT



COMMUNAUTÉ
**Touraine-Est
Vallées**

SOMMAIRE

Le **PLUi** est compatible avec :

- 1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)* page 1 - 45
- 2. Le Plan de Mobilité (ancien PDU) page 5 - 45
- 3. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) page 9 - 45

Le **PLUi** prend en compte :

- 4. Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)¹ page 13 - 45
- 5. Le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) page 15 - 45

*Le **SCoT** est lui-même compatible avec :

- 6. les règles générales du fascicule du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) page 17 - 45
- 7. Les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) page 21 - 45
- 8. Les objectifs de protection définis par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) page 23 - 45
- 9. Les objectifs de gestion des risques d'inondation, les orientations fondamentales et les dispositions définis par le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) page 27 - 45

*Le **SCoT** prend en compte :

- 6. Les objectifs du SRADDET..... page 17 - 45
- 6. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)¹..... page 20 - 45
- 10. Le Schéma Régional des Carrières (SRC)¹..... page 31 - 45

Enfin, le **PLUi** pourra utilement s'appuyer sur :

- 11. le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) page 33 - 45
- 12. le Plan de gestion «Val de Loire - Patrimoine Mondial de l'UNESCO page 35 - 45
- 13. l'Atlas départemental des Paysages page 39 - 45
- 14. Le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)..... page 43 - 45
- 15. Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) page 45 - 45

SCOT

DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE

GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle (SMAT)

Maître d'œuvre :

Agence d'Urbanisme de Tours (ATU)

CALENDRIER

Mars 2003

Prescription d'élaboration

Septembre 2013 :

Version opposable (2013-2030)

Mars 2017 :

Prescription de révision générale – PADD en cours

CONTACTS / LIENS

<http://www.scot-agglotours.fr/>

02 47 33 17 67

contact@scot-agglotours.fr



Le Pays

384 117 habitants

1091 km²

Une densité de 352 habitants/km²

L'organisation territoriale

40 communes,

3 EPCI (CCTEV, TMVL, CCVI)

3 vallées Loire, Cher et Indre

L'activité en 2016

201 312 logements

7 personnes (de 15 et 64 ans) sur 10 actives

31 173 étudiants (dont 1 330 pour la CCTEV)

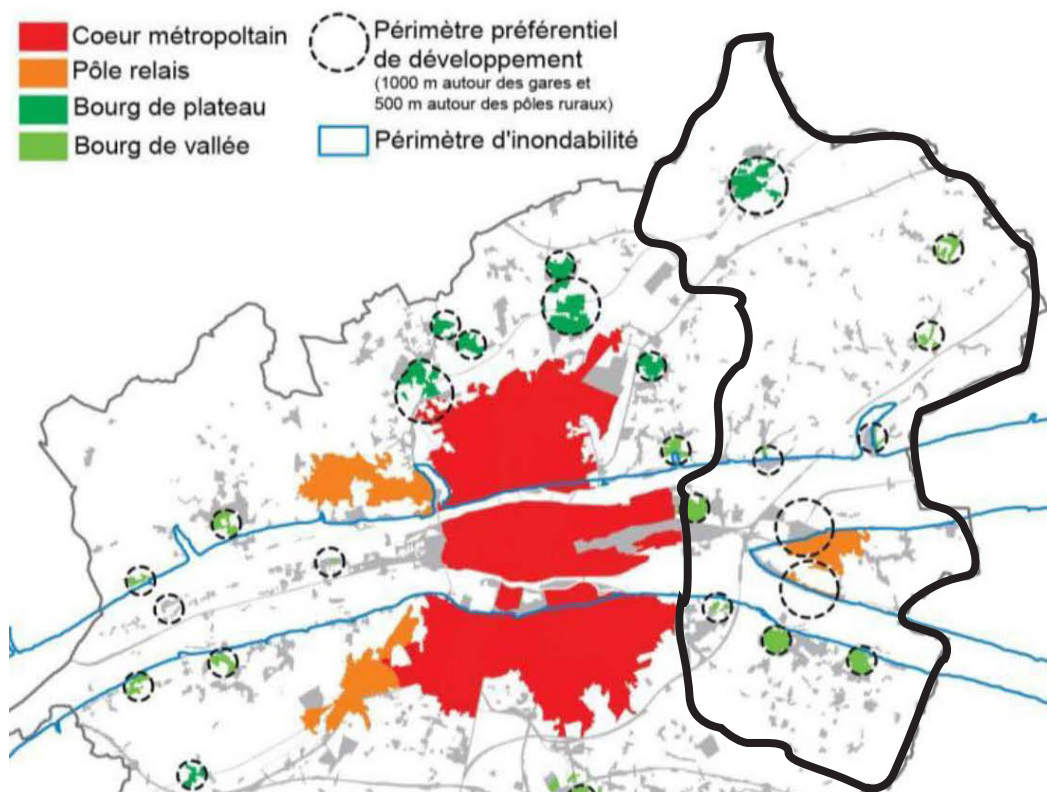
SUR TOURAINE-EST VALLÉES

- La VILLE-AUX-DAMES présente le + fort taux d'équipement du SCoT (1 471 m² pour 1 000 habitants)
- MONTLOUIS-SUR-LOIRE : + 1,6 % par an entre 1990 et 2009 hausse relative la plus élevée du nombre d'habitants

LE CONSTAT

- Projets d'infrastructures (690 hectares) et d'habitat (810 hectares) plus gros consommateurs de terres agronaturelles au cours de 2003-2013
- Croissance démographique forte hors cœur métropolitain
- Croissance du taux emploi
- Desserrement des ménages
- Vieillesse de la population marqué hors Tours
- Prédominance des 15-30 ans à Tours
- Plus de 9 habitations sur 10 sont occupées à titre de résidence principale
- Manque de fluidification des parcours résidentiels
- Augmentation des qualifications des actifs
- Plus de 7 actifs occupés sur 10 utilisent leur voiture pour le domicile-travail
- Distance moyenne des déplacements de 4,3 kilomètres
- Faiblesse offre touristique (hébergement, tourisme d'affaire)

LES PÉRIMÈTRES PRÉFÉRENTIELS DE DÉVELOPPEMENT A VOCATION D'HABITAT



LES ORIENTATIONS MAJEURES DU SCOT A HORIZON 2030

ENJEUX

- Fluidifier les parcours résidentiels
- Diversifier l'offre en logements (mixité sociale, fonctionnelle et forme urbaine)
- Développer des transports collectifs
- Offre de services de proximité dans les pôles relais à renforcer
- Les centralités : support de développement
- Dynamiser autour des gares
- Renouvellement urbain dans l'empreinte urbaine

OBJECTIFS AFFICHES

- + 800 ha vocation résidentielle ou mixte
- + 1 094 ha activités économiques ou infrastructures
- = **Maximum 1 894 ha artificialisés**
- - 20 % prélèvements en eau dans le Cénomaniens
- + 20 % production d'EnR (objectif 2020)

+ 30 000 habitants
+ 35 800 nouveaux logements
+ 12 740 emplois
Taille ménage = 1,9

ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA VULNÉRABILITÉ TERRITOIRE

OBJECTIFS

- L'urbanisme résilient doit devenir la règle
- Conserver les champs d'expansion des crues
- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Élaborer un diagnostic des risques mouvements de terrain (en l'absence de PPR mouvements de terrain)

- Réduire de 20 % les prélèvements d'eau dans le Cénomaniens
- Stopper la disparition des zones humides
- Préserver les espaces tampons végétalisés des cours d'eau
- Apaiser l'environnement sonore et lumineux des espaces urbanisés
- Production de + 20% d'énergie renouvelable
- Inciter à l'utilisation de matériaux recyclés, locaux, renouvelables

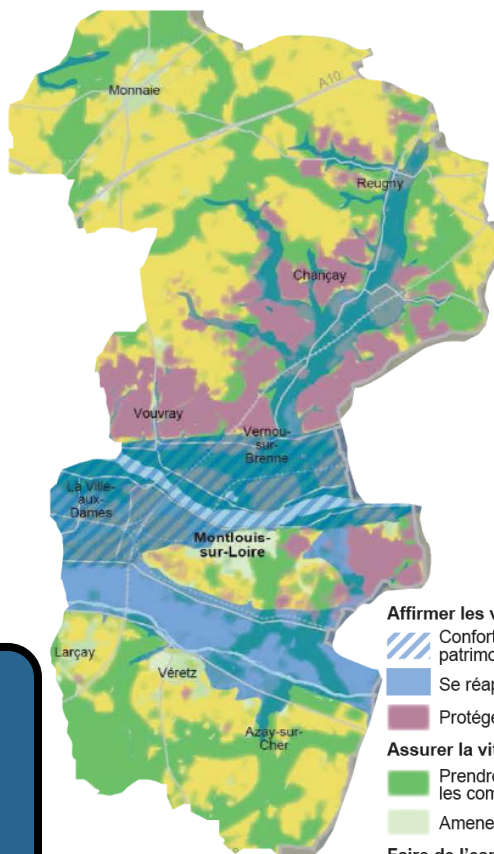
LA NATURE UNE VALEUR CAPITALE

OBJECTIFS

- Respecter les lignes du grand paysage (relief)
- Préserver+développer belvédère/points hauts/itinéraires... sur le val
- Préserver Conserver bâti local/remarquable (+petit patrimoine rural, fluvial, bâti, agaire, viticole...)
- Traiter qualitativement les espaces publics
- Offrir un maillage nature en ville
- Assurer une qualité des projets d'aménagement
- Éviter les formes bâties en rupture
- Gérer interface urbain/rural, entrées de ville
- Paysager les entrées de ville + conserver les coupures d'urbanisation
- Développer une agriculture de proximité

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

- La Brenne : réseau hydrographique d'intérêt fort piscicole
- La Boire : réseau hydrographique avec présence d'une espèce remarquable
- Présence de plusieurs noyaux de biodiversité
- Plateau agricole fragilisé entre Vêretz et AZAY-sur-Cher (perspective sur le Cher)



Affirmer les valeurs emblématiques des paysages

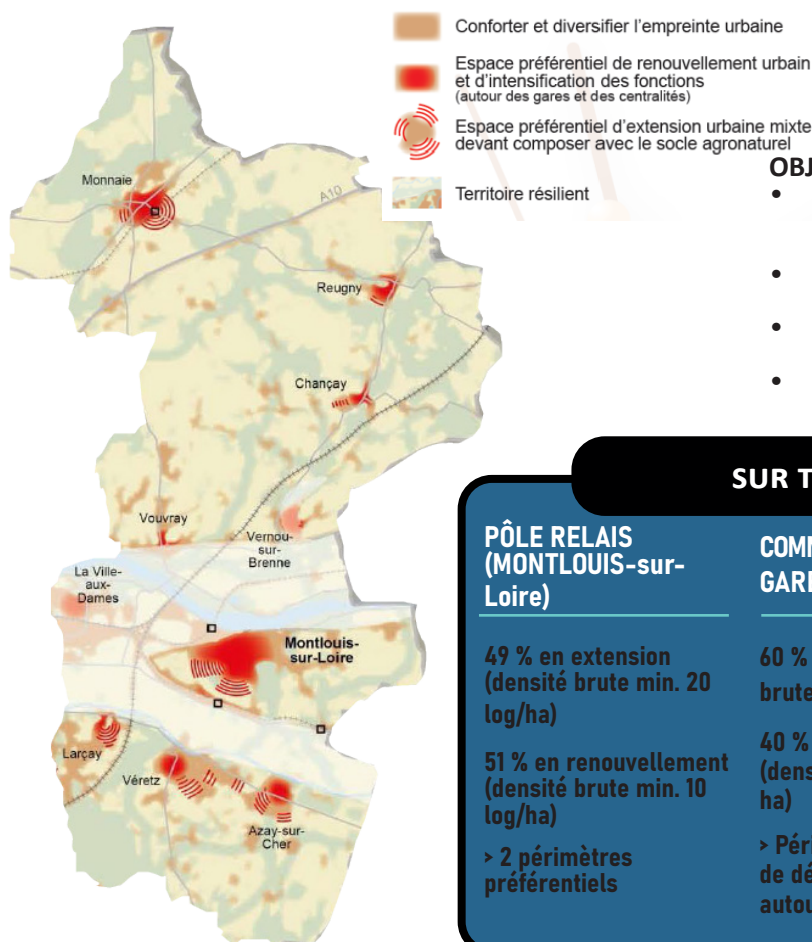
- Conforter la valeur universelle du Val de Loire patrimoine mondial de l'Unesco
- Se réapproprier les paysages "d'eau"
- Protéger et valoriser le vignoble

Assurer la vitalité de la trame verte bleue

- Prendre en compte toutes les composantes de la biodiversité
- Amener la nature en ville

Faire de l'espace agricole un pilier de l'organisation territoriale

- Secteur préférentiel de développement de l'agriculture



FAIRE LA VILLE AUTREMENT

OBJECTIFS

- Estimer et Prioriser les espaces fonciers mobilisables (potentiel de requalification ou densification) avant l'extension de nouvelles zones
- Proscrire extensions déconnectées de l'empreinte urbaine et les constructions isolées
- Recenser + définir les hameaux ; leur extension est encadrée
- Encourager les programmes de logements diversifiés

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

PÔLE RELAIS (MONTLOUIS-sur-Loire)

- 49 % en extension (densité brute min. 20 log/ha)
- 51 % en renouvellement (densité brute min. 10 log/ha)
- > 2 périmètres préférentiels

COMMUNE PÉRIURBAINE GARE (MONNAIE)

- 60 % en extension (densité brute min. 15 log/ha)
- 40 % en renouvellement (densité brute min. 10 log/ha)
- > Périmètre préférentiel de développement 1000 m autour de la gare

AUTRES COMMUNES PÉRIURBAINES (Bourgs, vallées)

- 60 % en extension (densité brute min. 15 log/ha)
- 40 % en renouvellement (densité brute min. 9 log/ha)
- > Périmètre préférentiel de développement 500 m autour centre-bourg

CHANGER LES PRATIQUES DE MOBILITÉ

OBJECTIFS

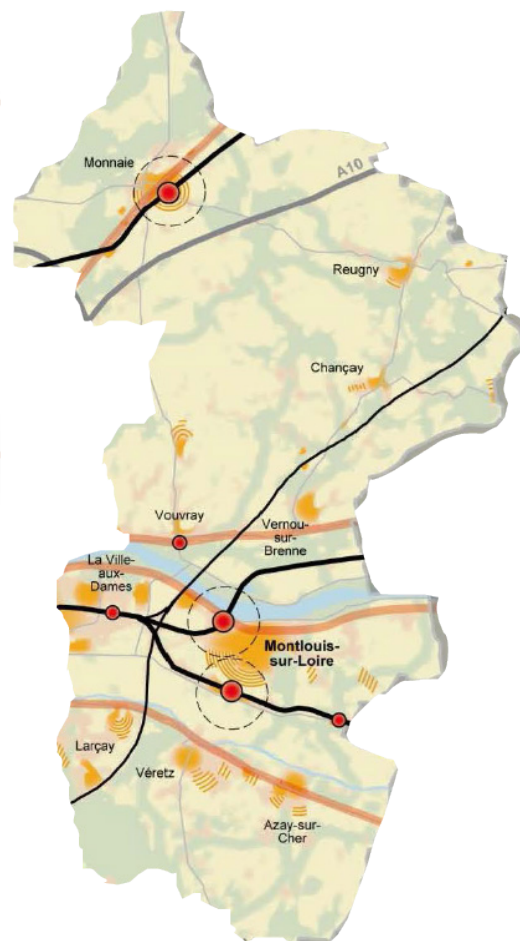
- Optimiser le réseau viarie existant + Traiter les points congestions identifiés
- Développer P+R le long des TCSP
- Mettre en place un observatoire des mobilités et un réseau doux maillé
- Réduire le nombre de places dans les centres urbains desservies
- Chaque commune doit mettre en place un réseau doux maillé
- Favoriser l'essor des itinéraires cyclables (emplacements réservés)
- Prioriser l'urbanisation à proximité des gares TER

Un système urbain articulé

- Espace préférentiel de développement urbain : faire la ville des proximités (déplacements courtes distances)
- Gare support de développement préférentiel (rayon de 1000 m)
- Pôle d'échanges métropolitain
- Pôle d'échanges d'agglomération
- Pôle d'échanges local

Donner priorité aux mobilités durables

- Étoile ferroviaire
- Ligne 1 de tramway
- Corridor préférentiel de transport performant
- Corridor transport collectif interurbain structurant



SUR TOURAINE-EST VALLÉES

- **Projet d'halte ferroviaire à LA VILLE AUX DAMES**
- **Urbanisation prioritaire autour des gares (périmètre de 1 000 m): MONNAIE, MONTLOUIS-Véretz, MONTLOUIS centre**

METROPOLE ACTIVE

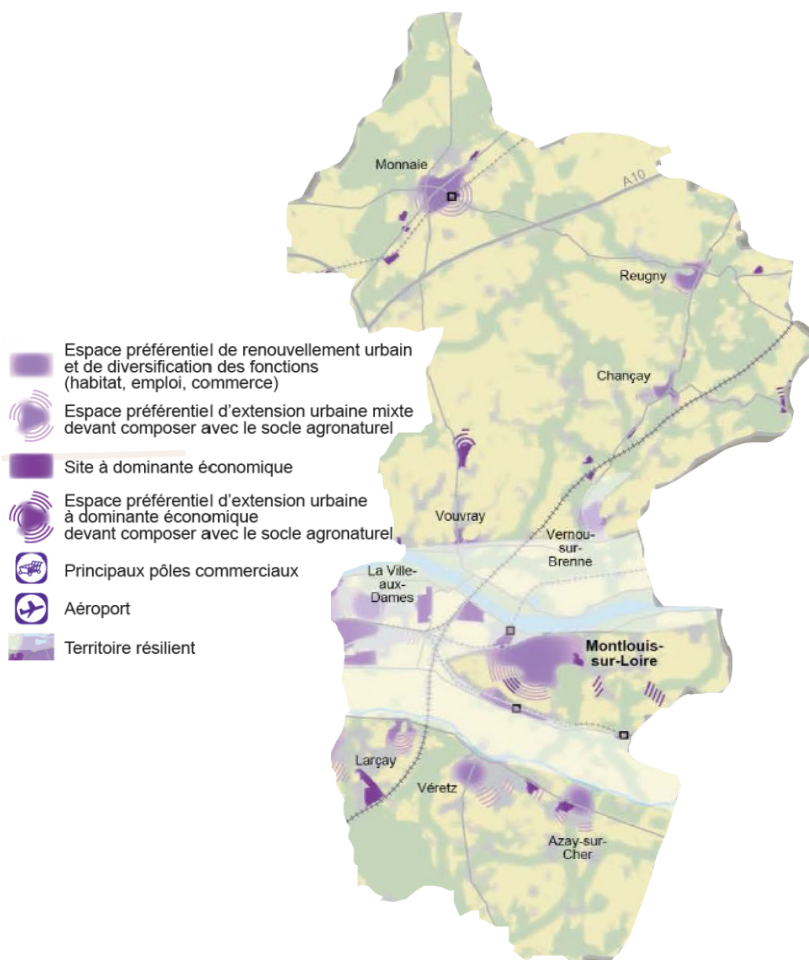
OBJECTIFS

- Poursuivre les diagnostics de vulnérabilité des activités en zone inondable
- Identifier le potentiel renouvellement des sites existants avant création d'une nouvelle zone d'activités
- Délimiter des secteurs où les nouveaux développement commerciaux seront privilégiés
- Améliorer qualité archi et paysage équipements commerciaux: développement EnR
- Privilégier implantation photovoltaïques sur bâti ou site orphelin/délaissé
- Veiller offre alternative à la voiture pour la formation/enseignement/pôles commerciaux

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

1 ZACOM : Pôle d'appui en zone inondable : Les Fougerolles à LA VILLE AUX DAMES :

- **accueils prioritaires commerces de + 1000m² (préférentiellement achats lourds occasionnels)**
- **réalisation d'une étude de vulnérabilité dans la zone d'impact direct de la brèche de Conneuil : objectif territoire résilient**
- **enjeu de densification**



PDU

DE L'AGGLOMÉRATION TOURANGELLE



GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :

SITCAT (Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle)

Maître d'œuvre :

BET Erea conseil, SYSTRA, ELV Mobilité

CALENDRIER

Décembre 1996

Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie)

Septembre 2013 :

Début de révision du PDU 2003-2013

19 décembre 2013 :

2ème version approuvée opposable (2013-2023)

CONTACTS / LIENS

<http://www.mobilite.tours-metropole.fr/index.php?idtf=43>

Le Périmètre

Périmètre de Transports Urbains (PTU) comprend 25 communes, soit l'Agglomération tourangelle + LA VILLE AUX DAMES, VOUVRAY et VERNOU-sur-Brenne.

Le territoire concerné

- environ 440 km²
- environ 305 000 habitants (INSEE 2012)
- 684 hab/km²

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

LA VILLE-AUX-DAMES, VOUVRAY, VERNOU

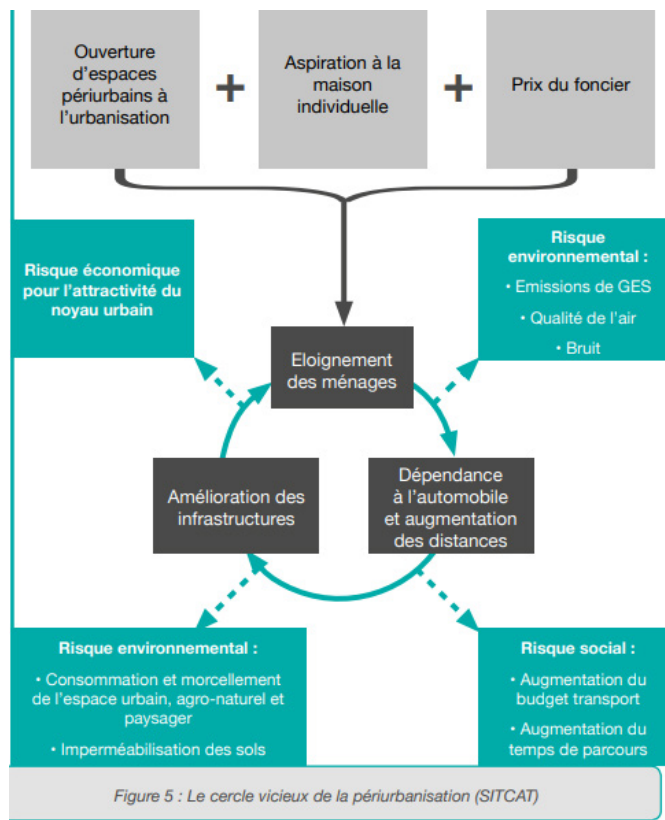
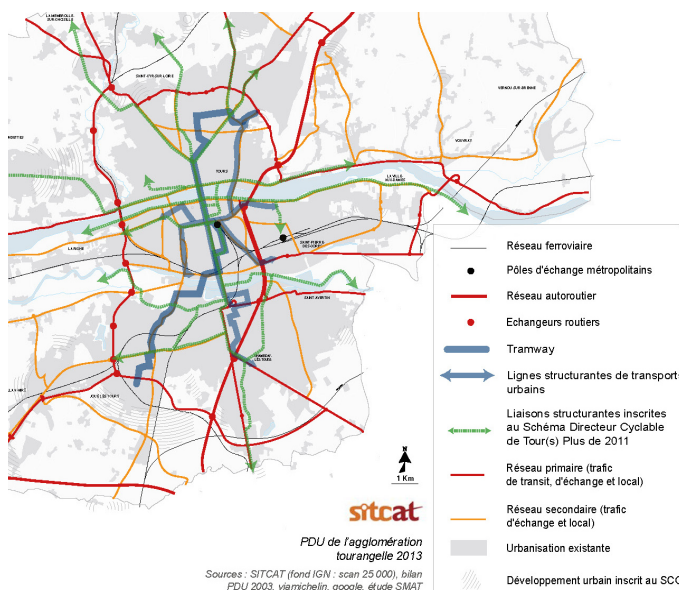
- Coupures urbaines localisées : D140
- Coupures naturelles localisées : La Loire et le Cher constituent deux « poumons verts » offrant un patrimoine naturel, culturel et paysager de qualité à l'agglomération. Cependant, franchissements peu nombreux et coteaux qui freinent l'usage des modes doux

LE CONSTAT

- L'essentiel des équipements se situe à moins de 500 m d'un arrêt du réseau de transports collectifs
- Le transport de marchandises fonctionne globalement bien sur l'agglomération, mais les flux restent à ce jour peu organisés et peu maîtrisés.
- La voiture particulière est le mode de déplacement le plus émetteur de CO₂ en milieu urbain. (73%)
- Les deux-roues motorisés sont peu nombreux (seulement 1 % des parts modales). Pourtant, ils représentent 23 % des accidentés de la route.
- Les zones apaisées existantes ne sont pas toutes aménagées conformément à l'esprit de la réglementation.
- Le taux de motorisation est de 1,10 avec de fortes disparités selon les secteurs géographiques.
- Les conditions de circulation en voiture, plutôt favorables, rendent difficile la mise en œuvre d'une offre de transports en commun concurrentielle.
- 11 lignes desservant le Périmètre de Transports Urbains. 7 autres lignes complètent la desserte du département.
- La tarification unique (2,00 € le ticket unitaire) mise en place en 2007 a accru la fréquentation de 20 % mais a engendré une forte augmentation des coûts d'exploitation (+60 % entre 2003 et 2009)
- En dehors de Tours et Saint-Pierre-des-Corps, le stationnement fonctionne relativement bien dans les communes du PTU.

PROBLÉMATIQUE DE LA DESSERTE DU PERIRUBAIN

Ville périurbaine : maîtriser l'urbanisation périphérique et garantir la cohésion sociale

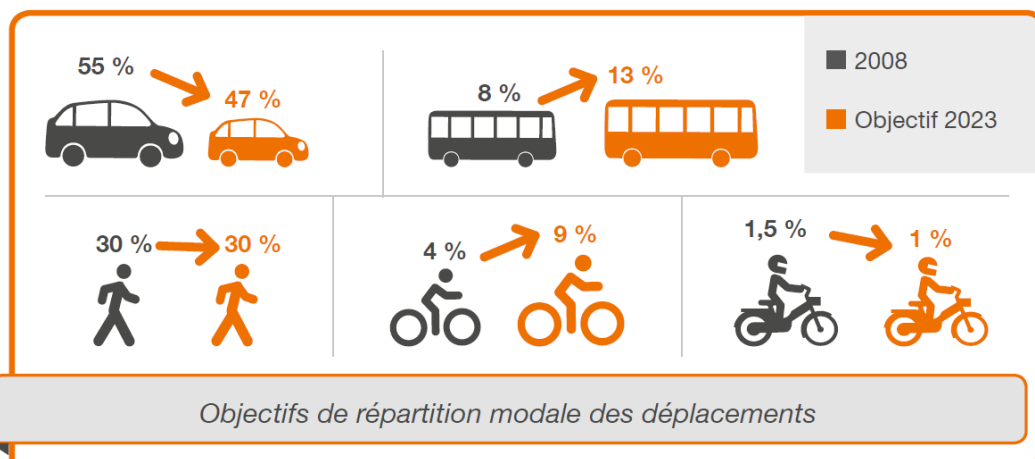


LES PRINCIPAUX ENJEUX

- Un enjeu central : la protection de l'environnement et de la santé ;
- La voiture : vecteur de dégradation du cadre de vie, environnement sonore, et qualité de l'air, coupures urbaines
- Donner la priorité aux modes actifs : existence d'un fort réservoir pour le report modal sur les modes doux :
- minimum 50 % espace voirie dédié à un usage non automobile
- 3 % surface stationnement vélo des projets immobiliers → avoir 1 200 abonnés pour les abris vélos sécurisés en intermodalité avec les transports collectifs
- Diminuer la place de la voiture particulière (obligation du code des transports)
- Maîtrise de l'augmentation des kilomètres parcourus en voiture.
- Améliorer la qualité de l'air, réduire la consommation énergétique

OBJECTIFS CHIFFRES 2023

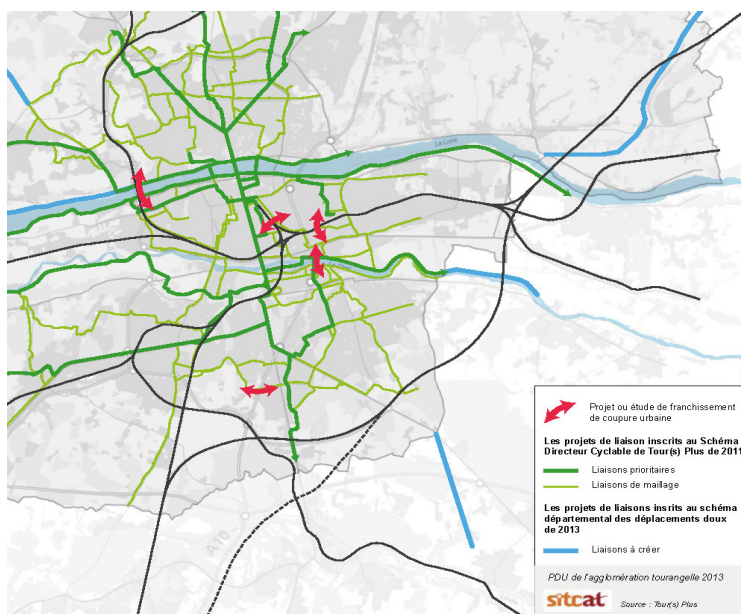
- 20 % des émissions de Gaz à Effet de Serre par les transports
- 30 % les émissions de particules en suspension et
- 40 % les émissions d'oxydes d'azote
- +16 millions voyageurs fil bleu d'ici 2023,
- + 50 % voyageurs TER d'ici 2020,
- 90 %, taux de ponctualité visé sur le réseau bus et un taux de régularité de 95 % sur le réseau tramway et BHNS



LE PLAN D' ACTIONS DU PDU

AXE 1 : DONNER LA PRIORITÉ AUX MODES ALTERNATIFS

- Diminuer l'encombrement des trottoirs
- Encourager les rabattements en modes doux vers les gares et stations de transports en commun
- Élaborer et mettre en œuvre plan piéton + programme d'entretien et de rénovation du réseau cyclable
- Résorption des discontinuités majeures (cours d'eaux, grands axes) Voir carte
- Doubler le linéaire de bandes et pistes cyclables
- Conforter un schéma directeur cyclable de l'agglomération (avec nouveau maillage)
- Doubler le nombre d'emplacements vélos sur le PTU
- Assurer le développement du service Vélociti de location longue durée
- Développer les incitations financières pour l'usage du vélo
- Rénover 8 % des pistes et bandes cyclables chaque année



AXE 2 : GARANTIR LA MOBILITÉ POUR TOUS

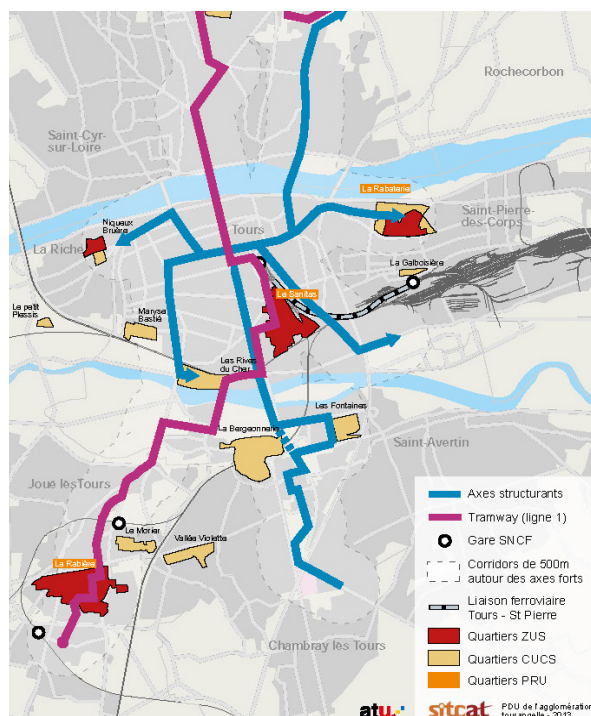
- Améliorer l'accessibilité du réseau de voirie en cohérence avec les SDATC établis

SUR TOURAINNE-EST VALLÉES

- Au niveau communal, les Plans d'Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) Vernou et Vouvray pour améliorer l'accessibilité à tous
- Promouvoir la mixité fonctionnelle (services, commerces, activité, habitat, équipement) notamment dans les zones d'attraction des transports en commun pour diversifier les usages (motifs, horaires) et élargir la clientèle.

SUR TOURAINNE-EST VALLÉES

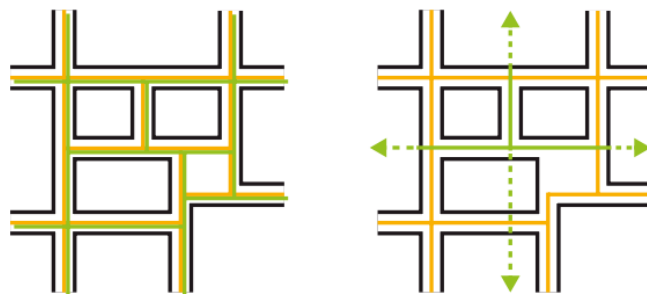
- Développer les liaisons douces aux abords et au sein des zones d'activités pour faciliter leur accès à pied ou à vélo et recréer des perméabilités en s'appuyant sur les règles à disposition dans le PLUi (emplacements réservés, OAP...) (action 32), en réaménageant les voiries et les espaces de stationnement mais aussi en privilégiant les démarches concertées : des outils tels que les plans de déplacements de zone pourront être mis en place pour faciliter la convergence entre les besoins des entreprises et de leurs salariés et la qualité urbaine des aménagements, favorisant une occupation raisonnée des voiries par la voiture.
- Dans toutes les constructions nouvelles d'habitat collectif ou de lieux d'activité, il sera prévu un local de stationnement des cycles dont la surface correspondra au minimum à 3 % de la surface totale de plancher.



AXE 3 : CONSTRUIRE LA VILLE DES COURTES DISTANCES

- Maîtriser l'urbanisation en s'appuyant sur l'armature urbaine du SCoT
- Promouvoir un développement urbain cohérent et compact sur le territoire
- Augmenter la densité et la mixité pour renforcer les transports collectifs
- Organiser le stationnement privé dans les PLU pour encourager le report modal
- Améliorer le maillage du réseau piétonnier
- Appliquer des principes de partage de l'espace public
- Repenser la place des modes doux dans les zones d'activités économiques et commerciales

schéma de principe de la perméabilité de la trame urbaine. PLU Tours



SUR TOURAINE-EST VALLÉES

- **Les communes périurbaines sont appelées à se développer dans et autour de leur centre-bourg.**
- **Il est préconisé aux communes desservies, au travers de leur PLU, de localiser les zones à urbaniser et les projets urbains prioritairement dans un périmètre de 500 mètres de part et d'autre de ces lignes fortes et de 1 kilomètre autour des gares, supports de développement préférentiel définies au SCoT. (voir carte au dessus)**
- **Favoriser la constitution d'un milieu dense en appliquant des règles de densité forte de nature à optimiser l'occupation de la zone d'attraction des transports en commun.**

AXE 4 : MIEUX ORGANISER LA MOBILITÉ MOTORISÉE

- Aménager la voirie pour faciliter la circulation des bus
- Améliorer l'attractivité des parkings en ouvrage et des parcs relais
- Faire évoluer la réglementation du stationnement
- Renforcer l'efficacité du contrôle du stationnement
- Aménager les voies en cohérence avec leur rôle multimodal
- Poursuivre la politique de développement des zones apaisées
- Envisager la création d'Espaces Logistiques Urbains (ELU)
- Faire évoluer les aires de livraison
- Développer un réseau de recharge pour les véhicules électriques : implanter 150 bornes de recharge des véhicules électriques sur le Périmètre de Transports Urbains d'ici 2023

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

- **Dans les PLUi Inciter au report modal (Action 31). Organiser le stationnement privé dans les PLU pour encourager au report modal**
- **La maîtrise du stationnement permettra de renforcer la rentabilité des lignes structurantes de transport urbain et encouragera fortement le développement des modes doux pour les courtes distances.**
- **Dans l'article 12 du règlement du PLUi, les conditions de livraison, notamment pour les surfaces commerciales supérieures à 400 m² sont à intégrer.**

AXE 5 : PARTAGER UNE CULTURE DE LA MOBILITÉ

- Informer les habitants sur le fonctionnement des zones 30 et des zones de rencontre et des véhicules électriques sur le Périmètre de Transports Urbains d'ici 2023

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

- **Associer l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) à l'élaboration du PLUi et des projets urbains d'envergure**
- **L'AOM, Personne Publique Associée, apportera son expertise technique, et pourra demander la réalisation d'études complémentaires afin de préciser l'impact des documents d'urbanisme sur les déplacements. L'AOM pourra, si elle le juge opportun, réaliser un « Porter à La Connaissance » à l'attention de l'EPCI pour dégager précisément les enjeux liés aux déplacements à intégrer**

PLH

DE TOURAINE-EST VALLÉES

GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes Touraine-Est Vallées

Maître d'œuvre :

Agence d'Urbanisme de Tours (ATU) et ASTYM

CALENDRIER

Bilan PLH 2011-2016

Mai 2017

Prescription d'élaboration

Février 2020 :

Approbation

Version opposable (2020-2026)

CONTACTS / LIENS

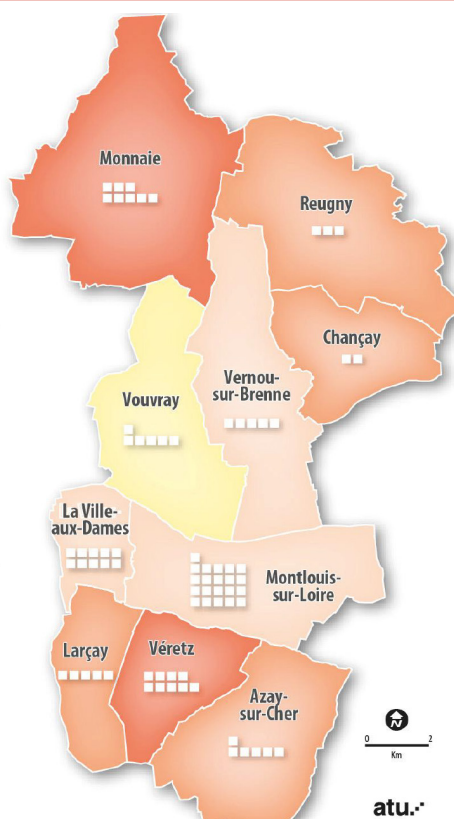
<http://www.touraineestvallées.fr>
02 47 50 80 94

LE CONSTAT

- Cadre de vie plébiscité
- Vocation résidentielle dominante
- Communes avec des profils sociaux économiques différents
- Hausse constante de la population
- Territoire jeune en net vieillissement
- Territoire familial où le nombre de personnes par ménage diminue
- Occupation des logements (40% dans le parc privé) en tant que locataires par 60% des personnes ou ménages (d'une ou deux personnes) nouvellement installés
- Rendement de la production de logements élevé mais en baisse



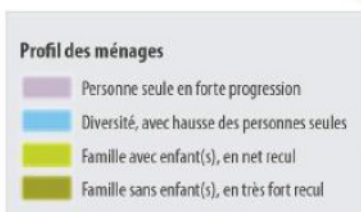
Source : Insee, RP1999 et RP2014 ; Traitement ATU.



Population en 2014 et évolution annuelle moyenne depuis 1999

Chiffres clés

- 12 % territoire urbanisé
- 16,5 % territoire en AOC
- 35 % des logements en interface avec l'espace agro-naturel
- 6200 logements au sein d'un périmètre de richesse patrimoniale
- 4100 logements en zone inondable
- 71 % des logements construits après 1950 à proximité de bâtiments plus anciens
- Logements neufs (2000-2015) : 23 % collectif, 40 % dans le tissu existant.
- Moyenne 830 m² de foncier mobilisé par logement
- 440 logements privés potentiellement indignes
- 30 % des logements construits avant la première réglementation thermique
- Plus de 3000 ménages éligibles aux aides ANAH
- 18 % des habitants au moins de 65 ans



6 Objectif annuel de production de logements

Poids des logements locatifs sociaux dans la production communale

Moins de 15%
De 15% à 19%
De 20% et 24%
25% ou plus

Source : Communes membre de Touraine-Est Vallées, Traitement ATU.

LOCATIF SOCIAL 21 %

Individuel
Appartement T2/T3
Appartement T4 ou +

LOCATIF PRIVÉ 14 %

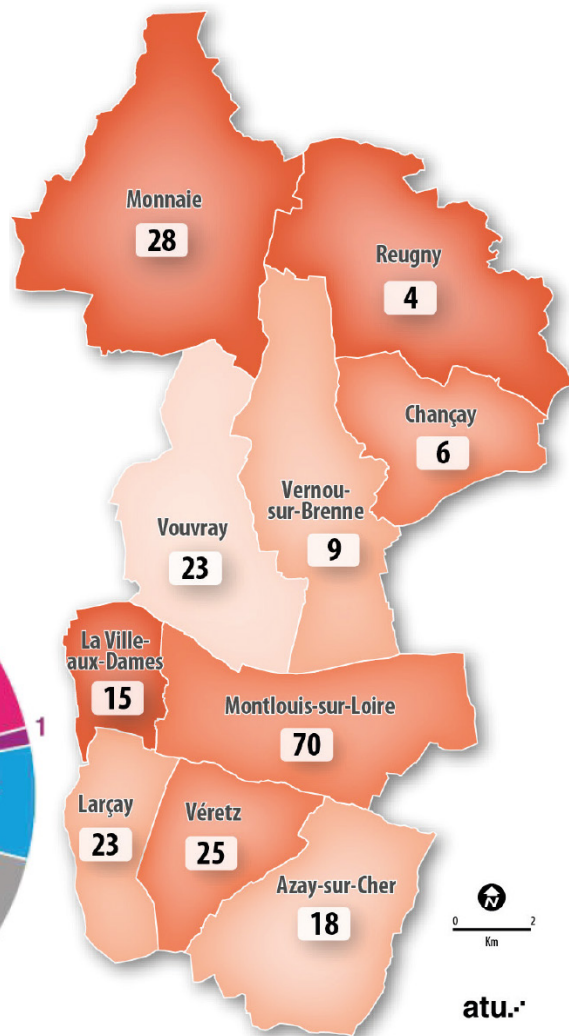
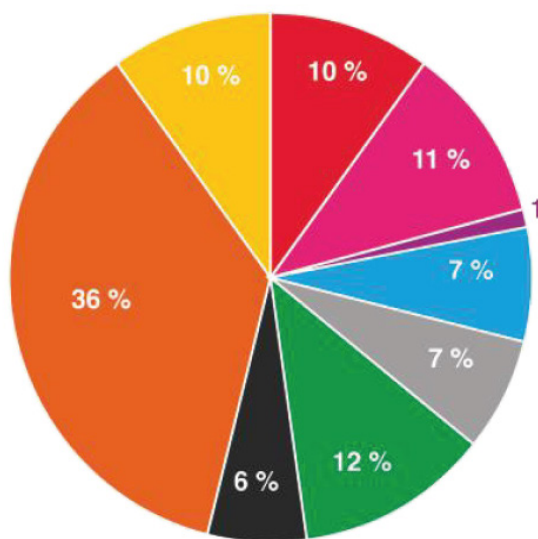
Individuel
Appartement T2/T3

ACCESSION "ABORDABLE" 18 %

Individuel
Appartement T3

ACCESSION LIBRE 47 %

Individuel
Appartement T3



atu.

Source : Travail en atelier du comité de pilotage et en atelier ; Traitement ATU.

ENJEUX ET STRATÉGIE

ENJEUX

- Attractivité et vitalité du territoire
- Parcours résidentiel des ménages (logements pour personnes à revenus modestes, mixité sociale, logements abordables)
- Qualité de l'habitat (accompagner l'amélioration du parc existant)
- Croissance démographique élevée
- Vieillesse de la population

BESOINS SPÉCIFIQUES

- Projets résidences seniors : AZAY-SUR-CHER, LARÇAY, MONTLOUIS-SUR-LOIRE, VERNOU-SUR-BRENNE ET VOUVRAY
- Développement de logements temporaires : MONTLOUIS-SUR-LOIRE ET VERNOU-SUR-BRENNE
- Prévoir site(s) potentiel(s) pour la création 12 places-caravanes terrains familiaux

OBJECTIFS CHIFFRES 2025

- Augmentation de 1 326 nouveaux logements
- sur 72 sites 71,6 hectares
- Part des logements sociaux dans la production : 21 %
- Maintien du poids de la population dite hors ménages soit : 2 %
- Maintien du parc de résidences secondaires : environ 400 logements
- Baisse de la taille moyenne des ménages sur un rythme semblable observé entre 2010 et 2015 : 2,35 personnes / ménage
- Baisse de la vacance pour revenir à un taux semblable à 2010 : 4,7 % de logements vacants
- Absence de projet de démolition majeur

LE PLAN D' ACTIONS DU PLH

Gisements fonciers potentiellement mobilisables

OFFRIR LA POSSIBILITÉ D'UN PARCOURS RÉSIDENTIEL

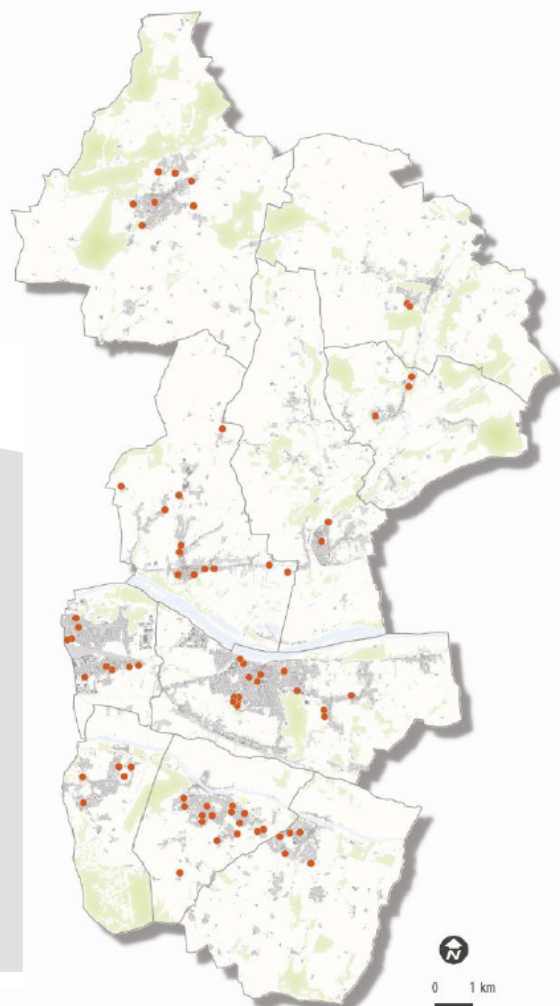
ACCOMPAGNER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

- Atteindre les objectifs fixés dans le PLH en termes de logements locatifs sociaux : **47 par an**
- Mettre en place une stratégie foncière : **réaliser une étude des gisements fonciers et inventaire des sites (nus ou bâtis) qui pourraient accueillir des logements sociaux**

Dispositif foncier du PLH

Commune	Objectif de production sur la période du PLH	Nombre de sites	Superficie (en ha)	Potentiel de logements
Azay-sur-Cher	110	5	8,5	209
Chançay	37	3	3,8	57
La Ville-aux-Dames	90	8	9,8	178
Larçay	137	5	13,2	223
Monnaie	165	3	12,6	166
Montlouis-sur-Loire	421	15	8,4	421
Reugny	24	2	2,2	30
Véretz	150	15	5,6	150
Vernou-sur-Brenne	55	1	1,4	57
Vouvray	137	13	6,1	189
Touraine-Est Vallées	1 326	72	71,6	1 680

Source : Communes membre de Touraine-Est Vallées.



Source : OCS CESBIO 2017 ; Traitement ATU 2019.

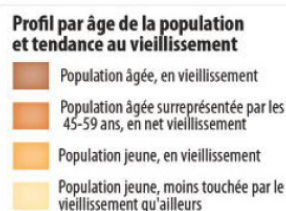
CONFORTER ET DIVERSIFIER L'OFFRE D'HÉBERGEMENT et DE LOGEMENT DE TOUT LES PUBLICS : DES JEUNES, DES PERSONNES ÂGÉES et/ou EN SITUATION DE HANDICAP, DES GENS DU VOYAGE, et POUR LES SITUATIONS D'URGENCE

- Faciliter le maintien à domicile et l'émergence d'une nouvelle génération de logements
- Inscrire le **développement de logements adaptés** dans le cadre de projets urbains orientés vers la revitalisation de centres-bourgs
- Réaliser une enquête sur les besoins des jeunes, un **appel à projet Habitat partagé seniors**, un inventaire des solutions de secours temporaire...
- Identifier **un logement** pour l'accueil d'urgence d'une famille à aménager et un site pour **12 terrains** familiaux locatifs

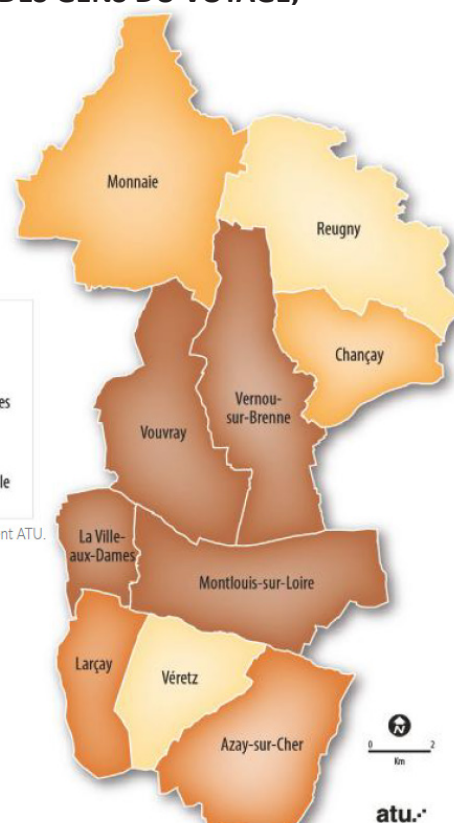
Populations principalement ciblées par la programmation du PLH 2019-2024, par ordre d'importance

Nouveaux arrivants	Population actuelle
Familles	Séniors
Actifs	Familles
Jeunes	Jeunes
Ménages modestes	Ménages modestes
Séniors	Actifs

Source : enquête menée auprès des communes de Touraine-Est Vallées ; Traitement ATU.



Source : Insee, RP 1999 et RP2014 ; Traitement ATU.



VEILLER A LA QUALITÉ DE L'HABITAT

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX EXISTANT, EN RÉHABILITATION OU EN DÉMOLITION-RECONSTRUCTION

- Maintenir l'attractivité du parc locatif social
- Maintenir le rythme des rénovations des logements locatifs sociaux : **deux projets démolition-reconstruction** de plusieurs dizaines de logements connus (MONNAIE, MONTLOUIS-sur-Loire)
- Identifier et localiser les logements sociaux les plus énergivores (étiquettes E, F et G)

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE et AMÉLIORATION de la QUALITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Réaliser un inventaire du parc indigne avec géolocalisation des logements
- Information/communication sur le dispositif de financement des travaux
- Conseiller et accompagner, favoriser l'émergence de projets remarquables portés par les ménages (matériaux biosourcés)

FAIRE ÉVOLUER LES MODES DE FAIRE

RENFORCER LE DISPOSITIF PARTENARIAL D'OBSERVATION ET DE SUIVI DE L'HABITAT ET DU FONCIER

- **Mise à jour annuelle des statistiques, chiffres et données SIG** relatives aux permis de construire, aux projets de développement et de la consommation foncière (tissu existant et extension) à vocation résidentielle et Présentation des résultats des Observatoires de l'habitat et du foncier (ATU)
- Analyse de l'état d'avancement des actions du PLH et bilan à mi-parcours

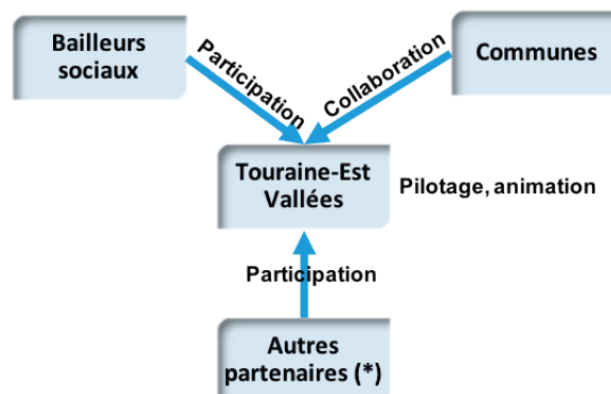
Petits immeubles collectifs, une alternative à l'habitat individuel



Source : Photographie ATU, 2017.

METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE

Synthèse des rôles des acteurs



(*) Région, DREAL, Département, DDT, ANAH, bailleurs sociaux/USH, Action Logement, etc.

PCAET

DE TOURAINE-EST VALLÉES

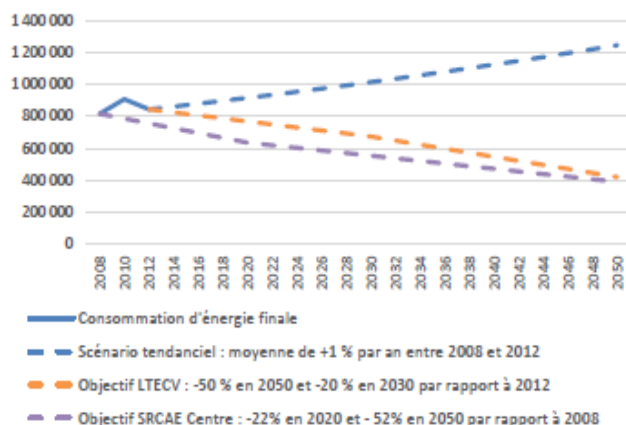
EPCI coordinateur de la transition énergétique, anime et coordonne le PCAET
Les objectifs et priorités doivent s'articuler avec le SRADDET, le PPA et le SCoT

LE DIAGNOSTIC

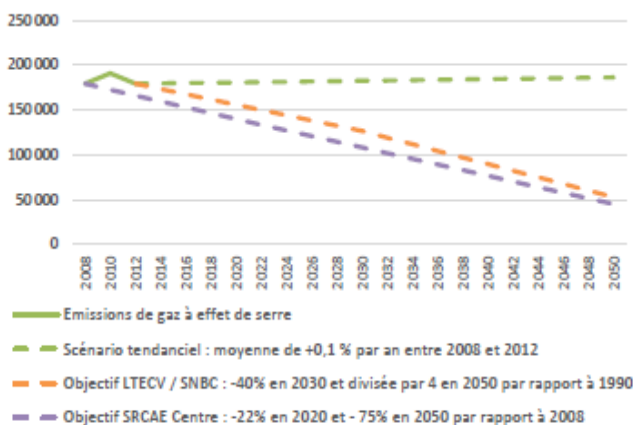
- Augmentation consommations d'énergie finale (tous les secteurs) et émissions de gaz à effet de serre GES (transport et industrie) entre 2008 et 2016
- Analyses des données du territoire sur les années 2008 (année de référence de la SNBC, du SRCAE et du PCAET), 2010 et 2012 et sur une estimation à 2014 et 2016 selon l'évolution nationale.

Consommation d'énergie 2008-2016	Agriculture	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Transport	Tous secteurs
	-15%	44%	6%	-9%	8%	7%
Emissions de GES 2008-2016	Agriculture	Industrie	Résidentiel	Tertiaire	Transport	Tous secteurs
	-8%	29%	-8%	-27%	8%	-1%

Evolution de la consommation d'énergie finale du territoire, scénario tendanciel et comparaisons avec les objectifs nationaux et régionaux (MWh)



Evolution des émissions de gaz à effet de serre du territoire, scénario tendanciel et comparaisons avec les objectifs régionaux (tonnes éq. CO2)



- Un rattrapage nécessaire
- Efforts plus importants à fournir dans le résidentiel, le transport routier et l'industrie d'ici 2050

Chiffres clés

→ Energie :

- 845 GWh consommés en 2012
- 73 GWh produits en 2015
- Facture énergétique : 84 millions d'euros

→ EnR :

- Potentiel du territoire : 260 GWh
- 30 % de la consommation énergie (TEV)
- Potentiel création d'emploi > 800

→ GES :

- 180 000 tonnes équivalent CO2 émis en 2012
- Réduction des consommations d'énergie : -34 % des émissions de GES
- Séquestrations carbone : 18 000 tonnes équivalent CO2/an = 10 % des émissions

→ Qualité de l'air :

- Coûts sanitaires pollution de l'air : 60 Millions €
- PM10, NOx et Ozone à surveiller

→ Vulnérabilité :

- Facture énergétique en 2012 : 2 124 euros/hab
- Augmentation des prix de l'énergie : +154 % d'ici 2030.

→ Changement climatique : si inaction d'ici 2050 :

- Températures : jusqu'à +2,8 °C en été, +2°C en hiver
- Précipitations : +17 mm/an
- Sécheresses : 24 jours été et 18 automnes (20 et 16 actuellement)
- Vagues de chaleur : 39 jours par an (9 actuellement)

GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :

Communauté de communes Touraine-Est Vallées

Maître d'œuvre :

B&L évolution

CALENDRIER

Aout 2017 :

Loi TECV : EPCI de + 20 000 hab au 1er janvier 2017

Février 2020 :

Arrêt du projet

à réviser tous les 6 ans

CONTACTS / LIENS

<http://www.touraineestvallées.fr>
02 47 50 80 94

STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS

Objectifs stratégiques fixés pour 2030-2050 par enjeux : déclinés à l'horizon 2024

2 secteurs prioritaires le **bâtiment** et la **mobilité**



Consommation d'énergie		Emissions de gaz à effet de serre		Part d'énergie renouvelable	
2030	2050	2030	2050	2030	2050
-25%	-55%	-35%	-75%	20%	65%

• Axe 1 : Un territoire éco-rénové aux **BÂTIMENTS** bas-carbone et à énergie positive

16 actions dont ;

- Rénover le bâti public et en diminuer l'impact carbone ; A partir de 2020 dans les bâtiments construits (logement et tertiaire), les sources de production de chaleur, de froid et d'électricité sont *100% à partir d'énergie renouvelable*
- Établir des plans d'amélioration du patrimoine pluriannuels à l'échelle communale et intercommunale

• Axe 2 : Développer une **MOBILITÉ** partagée, propre, efficace et adaptée aux besoins locaux

11 actions dont :

- Définir des nouveaux principes d'urbanisme et d'aménagement pour optimiser et réduire les déplacements ; domicile-travail de 20% en 2050
- Développer l'offre et l'usage des transports en commun ;
- Rendre l'usage du vélo accessible, simple et sécurisé. 80% des trajets domicile-travail en mode doux en 2050

• Axe 3 : Une **AGRICULTURE** durable qui préserve le niveau de production et les revenus des agriculteurs 12 actions dont :

- Préserver les terres agricoles et éviter l'artificialisation des sols ; en 2050, 100% de la surface agricole est en couvert végétal (soit 14 900 ha)
- Construire un projet territorial agricole et alimentaire ;
- Créer des espaces d'agriculture urbaines conviviaux.

• Axe 4 : Valoriser les ressources locales et préserver l'attractivité du territoire **ÉCONOMIE**

5 actions dont :

- Favoriser l'économie circulaire ;

• Axe 5 : Augmenter l'autonomie **ÉNERGÉTIQUE** du territoire et valoriser les ressources locales

8 actions dont :

- Créer un cadastre solaire ;
- Travailler avec l'architecte des Bâtiments de France, pour établir un partenariat ;
- Équiper les grandes toitures de panneaux solaires,

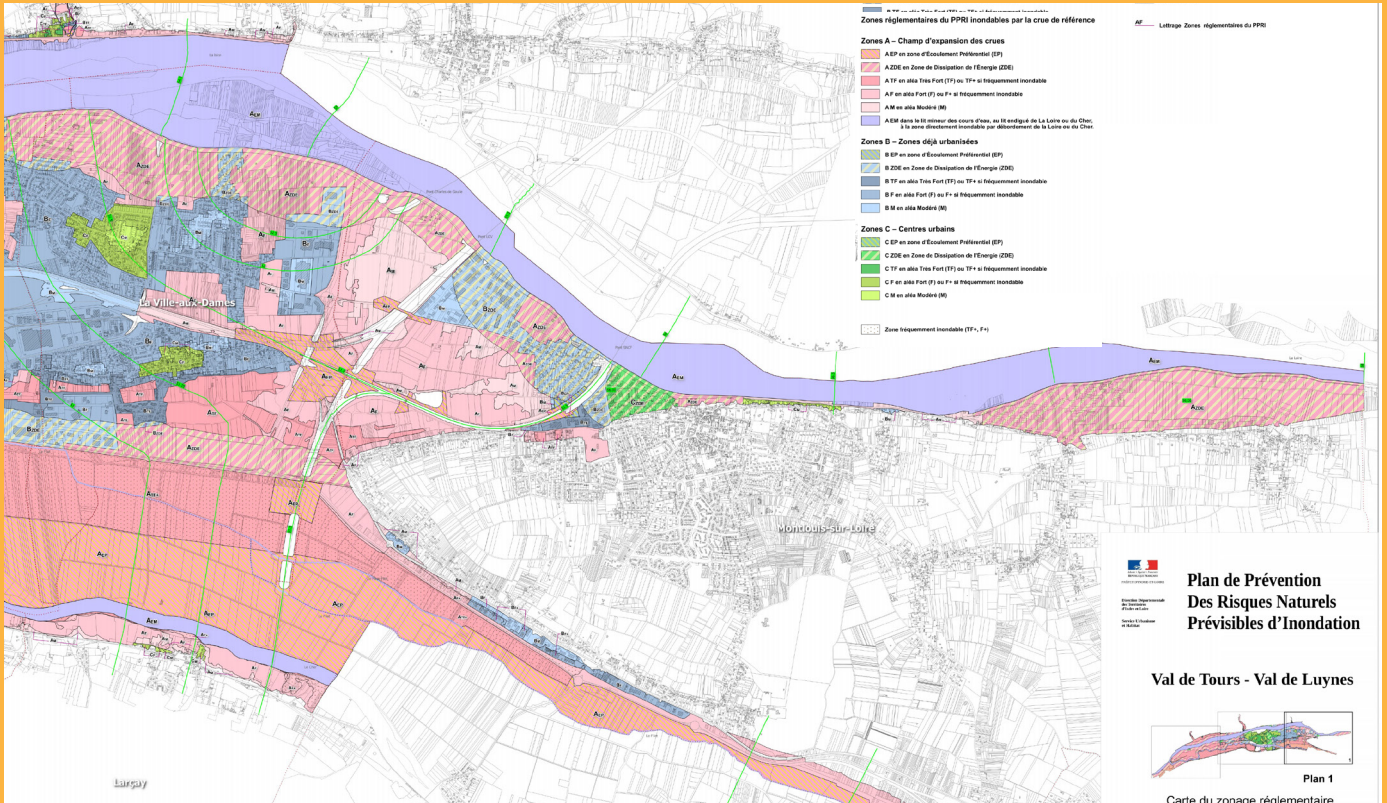
• Axe 6 : Ancrer la prévention et la gestion des **DÉCHETS** dans la pratiques du territoires → 16 actions

PPRi Val de Cher, Val de Tours-Luynes , Val de Cisse

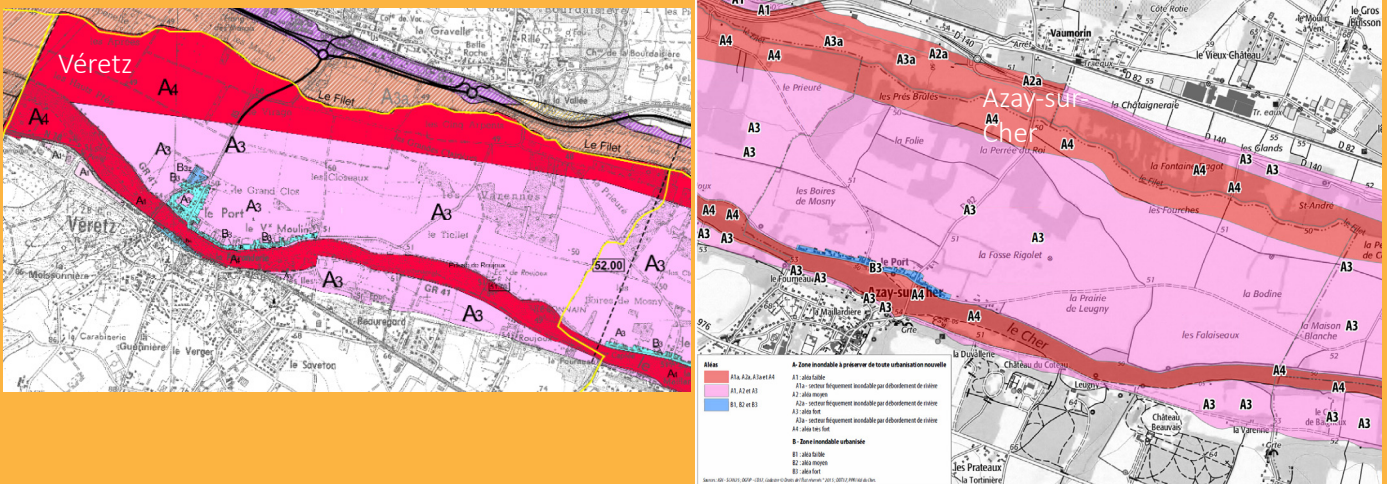
page 15 - 44

CARTES DE ZONAGE DES 3 PPRI

PPRI VAL DE TOURS - VAL DE LUYNES : LA VILLE-AUX-DAMES, MONTLOUIS-SUR-LOIRE ET LARÇAY



PPRI VAL DU CHER : VÉRETZ ET AZAY-SUR-CHER



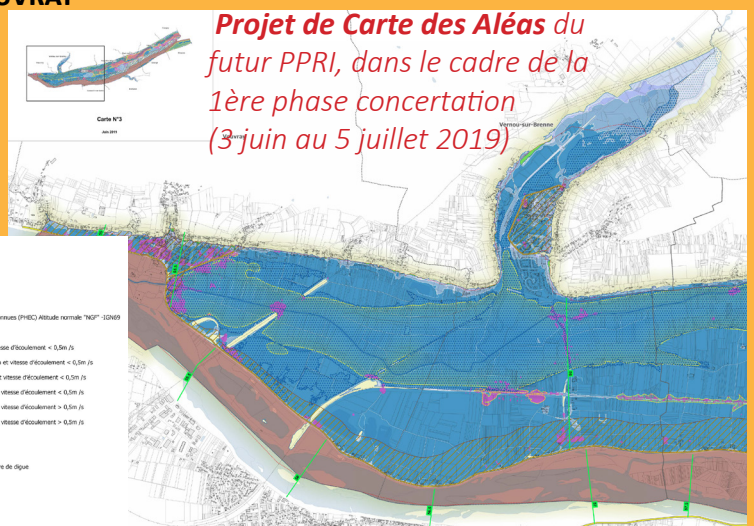
PPRI VAL DE CISSE : VERNOU-SUR-BRENNE ET VOUVRAY

Les échanges réguliers entre État et collectivités permettront de faire avancer conjointement et en cohérence les deux procédures, révision du PPRI et élaboration du PLUi, en particulier en termes de connaissance du risque, des zonages et des dispositions réglementaires.

Calendrier : Approbation du PPRI au plus tard le 19/11/2021



Projet de Carte des Aléas du futur PPRI, dans le cadre de la 1ère phase concertation (3 juin au 5 juillet 2019)



SRADDET

Centre Val de Loire

GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :

Région Centre Val de Loire

CALENDRIER

Juillet 2016

Prescription d'élaboration

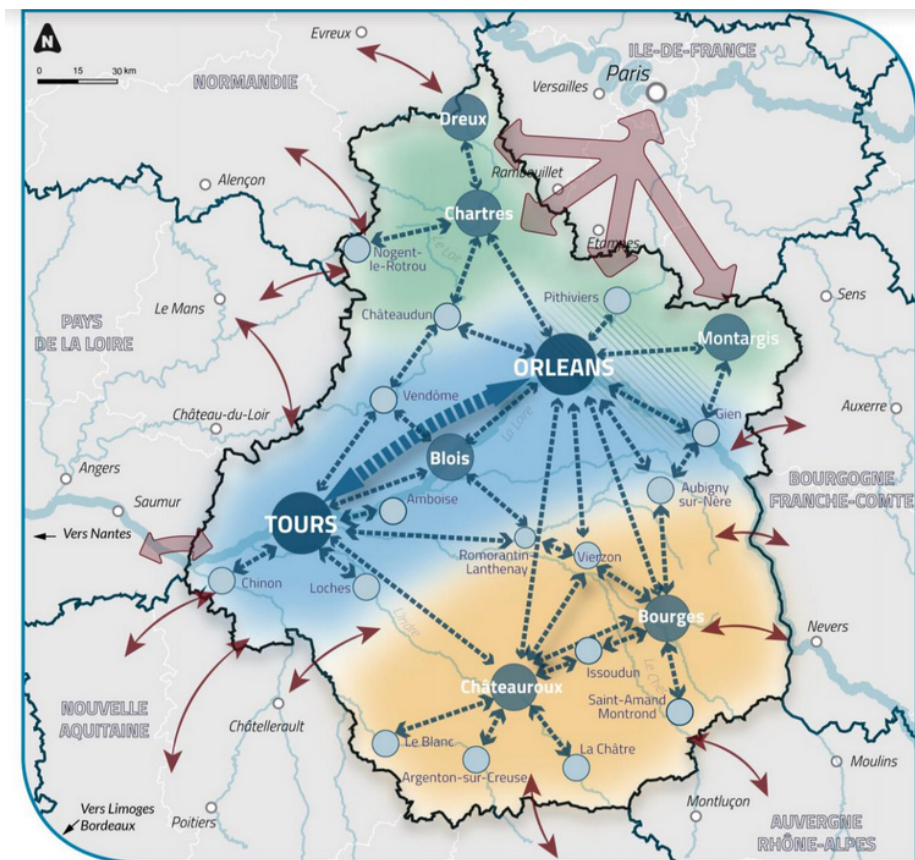
Février 2020 :

Version opposable

CONTACTS / LIENS

<https://www.centre-valde Loire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-le-sraddet>

region360@centrevallde Loire.fr



PRÉSENTATION

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

- se substitue au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT)

- intègre le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE), le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), et le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI).

Le SRADDET ne constitue pas un document d'urbanisme. Néanmoins, il génère une portée prescriptive réelle pour les collectivités. Ses dispositions sont opposables aux documents d'urbanisme élaborés par les EPCI.

Dès lors, la portée juridique du SRADDET se traduit par tous les schémas locaux de rang inférieur par :

- la prise en compte de ses objectifs
- la compatibilité aux règles de son fascicule

Le SRADDET est composé de trois pièces, définies par la loi :

- Un rapport réunit un état des lieux synthétique du territoire régional, les enjeux et l'exposé de la stratégie régionale,
- Le fascicule rassemble les règles générales à valeur prescriptive organisées en chapitres thématiques, mesures
- Les annexes

La Région Centre Val de Loire

2 577 435 habitants

39 151 km²

Une densité de 65,8 habitants/km²

L'organisation territoriale

1 783 communes

6 départements

L'activité en 2016

995 500 emplois

62 778 étudiants

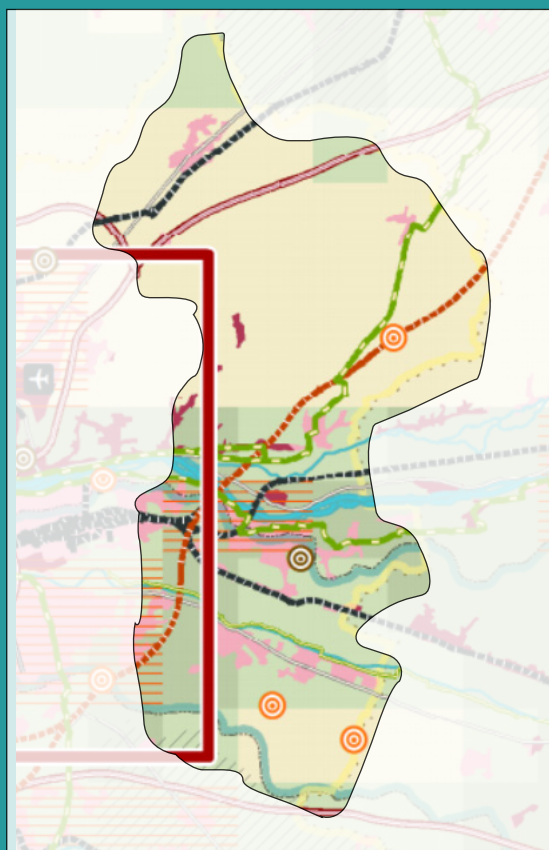
ENJEUX

→ Affirmer la région dans son rôle de définitions d'orientations pour l'aménagement de son territoire, en la dotant d'un document de planification prescriptif

→ Intégrer plusieurs schémas sectoriels au sein du SRADDET, pour une meilleure coordination des politiques régionales

CARTE SYNTHÉTIQUE DES OBJECTIFS

SUR TOURAINE-EST VALLÉES



LÉGENDE

Mieux connecter le Centre-Val de Loire au territoire national et international, améliorer les mobilités quotidiennes durables.

- Aéroports Tours-Val de Loire et Marcel Dassault de Châteauroux
- Lignes de tramway existantes
- Projet de 2ème ligne de tramway à Tours (tracé en cours d'étude)
- Véloroutes existantes
- Véloroutes en projet (inscrites au schéma régional voies vertes)
- Projets de réouverture de lignes voyageurs
- LGV existantes
- Ligne ferroviaire mixte (voyageur et fret)
- Autoroutes
- Routes nationales
- Départementales

Devenir une région à biodiversité positive.

- Corridor de biodiversité interrégional
- Biodiversité remarquable à protéger/préserver (réserves, réservoirs de biodiversité, Ramsar, Natura 2000...) [carré de 2,5 km²]
- Continuités écologiques à préserver/restaurer (corridors, ZNIEFF) [carré de 2,5 km²]
- Milieux naturels et agricoles à préserver/valoriser [carré de 2,5 km²]

Préserver la ressource en eau, prendre en compte le risque inondation.

- Loire (Val de Loire inscrit UNESCO depuis 2000)
- Autres cours d'eau
- Périmètre des SAGE

Réduire les gaz à effet de serre, atteindre le 100% énergie renouvelable.

- Périmètre des plans de protection de l'atmosphère

Diminuer et valoriser les déchets, développer l'économie circulaire.

(données à consolider dans le cadre de l'observatoire à créer)

- Plateformes et installations de valorisation organique (compostage, méthanisation)
- Installations de stockage de déchets non dangereux et usines d'incinération des ordures ménagères
- Installations de valorisation matière (centres de tri de déchets)

Endiguer la consommation de nos espaces agricoles et naturels, accentuer le renouvellement urbain, oeuvrer pour un habitat toujours plus accessible.

- Evolution de la part de surface artificialisée supérieure à + 5% entre 1990 et 2012 [carré de 2,5 km²]

Taux de vacance des logements dans les surfaces artificialisées en 2015 :

- Inf ou égal à 8 % (moyenne nationale)
- Sup ou égal à 8 % (moyenne nationale)

OBJECTIFS ET ACTIONS

Equilibre et Egalité des territoire

Renforcer l'armature du territoire régional
Développer les coopérations entre les territoires (régions et territoires limitrophes).

Habitat

Concevoir des logements évolutifs, adaptés aux demandes sociétales et aux exigences environnementales, accessibles à des prix abordables

- Rénover 25 000 logements sociaux d'ici 2030
- Réduire de 41% les consommations d'énergies dans les bâtiments d'ici 2050.

Lutte contre le changement climatique, maîtrise de l'énergie et pollution de l'air

- Réduire la consommation énergétique finale de 43% entre 2014 et 2050.
- Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération (la géothermie et la biomasse...)
- Couvrir 100% de la consommation régionale d'énergie par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050.
- Encourager la détention des moyens de production d'énergies renouvelables par des acteurs locaux pour qu'ils soient détenus en 2030 au moins à 15% par des citoyens, des collectivités et des entreprises en région.
- Réduire de 85% les émissions globales de GES entre 2014 et 2050, et de 100% celles d'origine énergétique.
- Contribuer à améliorer la qualité de l'air.

Transports

- Augmenter la part du vélo dans les déplacements à 9% d'ici 2025.
- Garantir le maintien et l'amélioration des liaisons ferroviaires, voyageurs et fret.
- Contribuer à réduire la part de la voiture individuelle solo et la consommation énergétique dans le secteur des transports.

Gestion économe de l'espace

Préserver les terres agricoles, les capacités de production alimentaire, les sites naturels et culturels du territoire régional.

- Diviser par 2 la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2025
- Recycler au maximum le potentiel des friches et logements vacants pour tendre vers un solde zéro de consommation d'espaces mesuré à l'échelle régionale en 2040.
- Faire du Centre-Val de Loire un territoire pionnier et exemplaire pour la transition agro-écologique et d'encourager les circuits courts.

Protection et restauration de la biodiversité

- Préserver les ressources naturelles et patrimoniales du Centre-Val de Loire.
- Devenir une région à biodiversité positive d'ici 2030.
- Valoriser et animer l'Agence Régionale de la Biodiversité.
- Faire en sorte que localement, les nouvelles opérations d'aménagement s'inscrivent dans la continuité des caractéristiques paysagères et patrimoniales locales.

Désenclavement des territoires ruraux

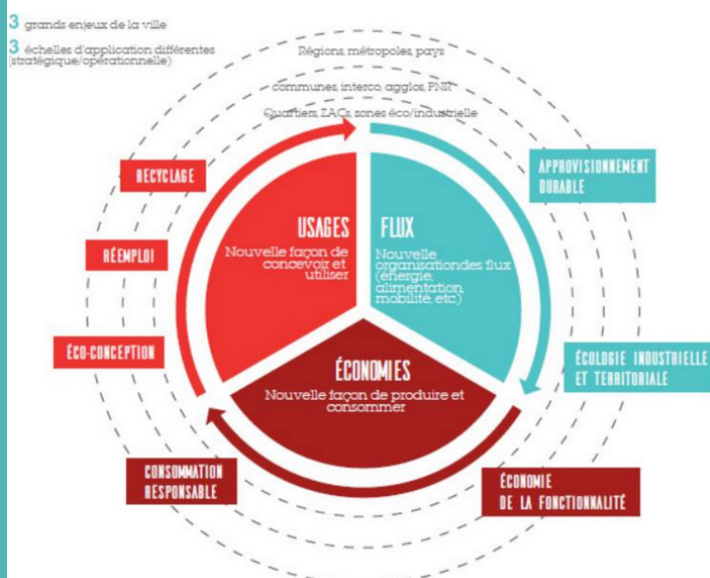
Agir en faveur des services à la population :

- pour qu'il y ait suffisamment de médecins généralistes, partout sur le territoire régional, soit un objectif d'avoir 13 médecins généralistes pour 10 000 habitants en 2030.
- pour que tout le territoire régional soit couvert par le très haut débit d'ici 2025.
- pour aider les jeunes à accéder à une formation et un emploi en région.
- pour accroître de 50% le nombre de communes desservies par le cinémobile.

Prévention et gestion des déchets, économie circulaire

- Réduire le gaspillage alimentaire, de 80% d'ici 2031.
- Réduire d'ici 2025, les déchets ménagers, de 15%.
- Réduire les déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics, de 10% d'ici 2025.
- Développer l'économie circulaire, pour accroître la compétitivité tout en réduisant l'empreinte écologique de nos activités.
- Impulser et accompagner la transition écologique des entreprises, et concilier création d'emplois et respect de l'environnement

Schéma de principe de l'économie circulaire (ADEME)



LE SRCE : ZOOM BASSIN DE VIE DE TOURS

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** a été adopté en décembre 2014 par le préfet de région. Le SRCE EST **INSÉRÉ DANS LE SRADET, EN ANNEXE.**

Une précision des continuités écologiques (sous-trames) devra être apportée lors de la déclinaison du SRCE dans le PLUi.

Département d'Indre-et-Loire

213 000 ha

12 225 ha réservoirs de biodiversité (6%)

228 km corridors écologiques

Paysage de gâtine, plateau cultivé, boisements et vallons encaissés

Importance des affluents hydrauliques

Biodiversité urbaine

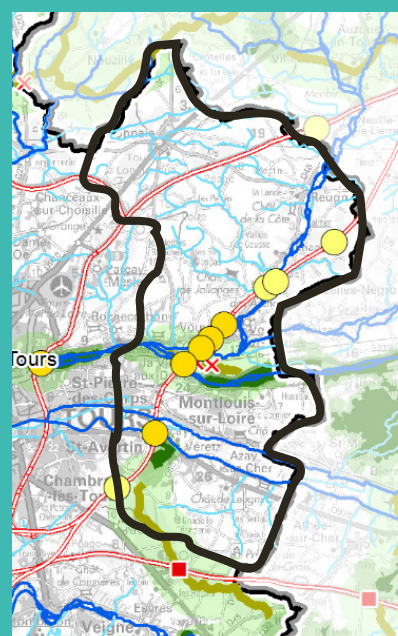
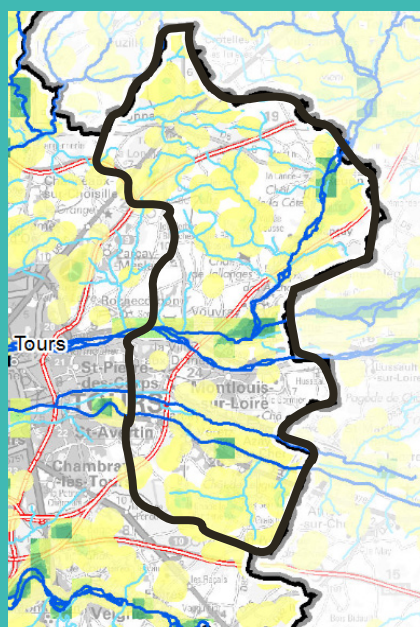
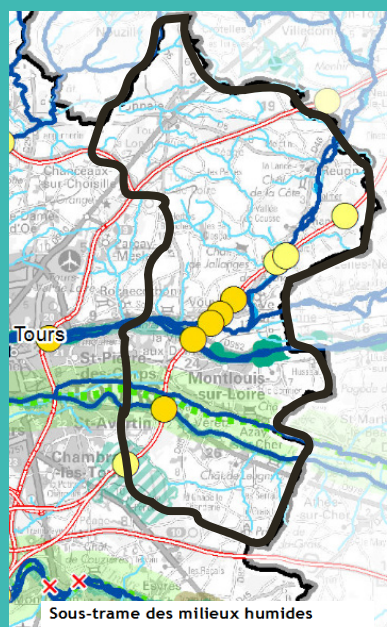
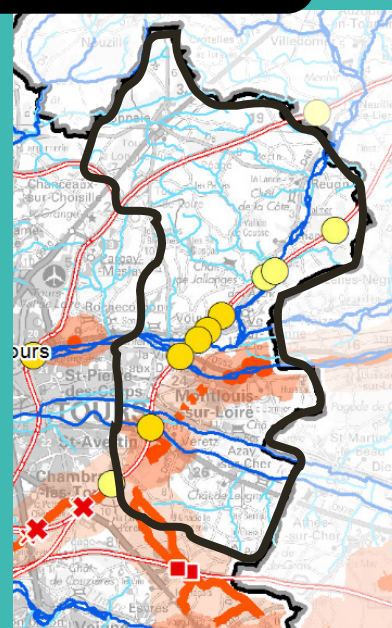
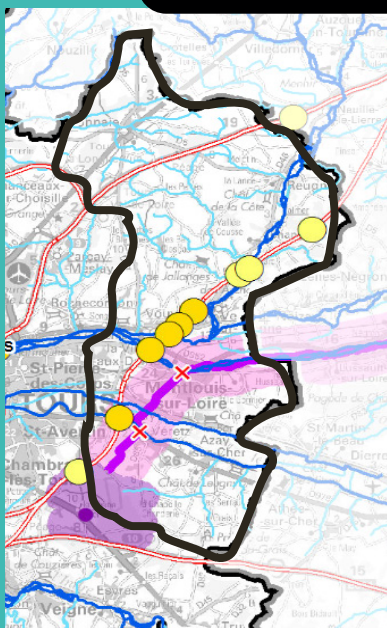
SUR TOURAINE-EST VALLÉES

Sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides

-  Réservoirs de biodiversité
-  Zones de corridors diffus à préciser localement
-  Corridors écologiques potentiels à préserver
-  Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état

Sous-trame des pelouses et lisières sèches sur sols calcaires

-  Réservoirs de biodiversité
-  Zones de corridors diffus à préciser localement
-  Corridors écologiques potentiels à préserver
-  Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état



Sous-trame des milieux humides

-  Réservoirs de biodiversité
-  Zones de corridors diffus à préciser localement
-  Corridors écologiques potentiels à préserver
-  Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état

Sous-trame des milieux prairiaux

-  Réservoirs de biodiversité
-  Zones de corridors diffus à préciser localement
-  Corridors écologiques potentiels à préserver
-  Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état
-  Corridors interrégionaux

Sous-trame des bocages et autres structures ligneuses linéaires

-  Réservoirs de biodiversité
-  Zones de corridors diffus à préciser localement
-  Corridors écologiques potentiels à préserver
-  Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état

Fonctionnalité

-  Elevée
-  Moyenne
-  Faible

Sous-trame des milieux boisés

-  Réservoirs de biodiversité
-  Zones de corridors diffus à préciser localement
-  Corridors écologiques potentiels à préserver
-  Corridors écologiques potentiels à remettre en bon état

SDAGE

BASSIN LOIRE BRETAGNE

Les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) doivent être **compatibles** avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (articles L.111-1-1 du code de l'urbanisme). Les SAGE doivent être compatibles avec le SDAGE (article L.212-3 du code de l'environnement).



© Jean-Louis Aubert

Etat écologique 2011 des cours d'eau (éléments biologiques et physicochimiques)



Le Périmètre

4 Régions : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Centre Val de Loire

Le Constat

Ce qui s'est amélioré avec le SDAGE 2010-2015 :

- 26 % des eaux sont en bon état et 20 % des eaux s'en approchent
- 10 % des nappes d'eau souterraine sont passées en bon état car moins de polluants (nitrates et pesticides) ou moins impactées par les prélèvements d'eau
- dans les cours d'eau les teneurs en phosphore et en matières organiques ont diminué grâce au renforcement de l'épuration des eaux usées des villes et des industries. La réduction des rejets de phosphore, dont le stock est conservé dans les sédiments, reste néanmoins une priorité.

GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :
Comité de bassin
(Préfet coordonnateur de Bassin hydrographique Loire-Bretagne)

Maître d'œuvre :
Agence de l'Eau Loire Bretagne

CALENDRIER

Janvier 1992 :
création des SDAGE et SAGE

Octobre 2000 :
Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)

Novembre 2015 :
SDAGE adopté (2016-2021)

CONTACTS / LIENS

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html#le-sdage-2016-2021>
sdage@eau-loire-bretagne.fr

OBJECTIF PRINCIPAL

ATTEINDRE 69 % DES EAUX SUPERFICIELLES EN BON ÉTAT EN 2021

AXES DE PROGRÈS :

RESTAURER LES MILIEUX
AQUATIQUES

LUTTER CONTRE LES
POLLUTIONS DIFFUSES

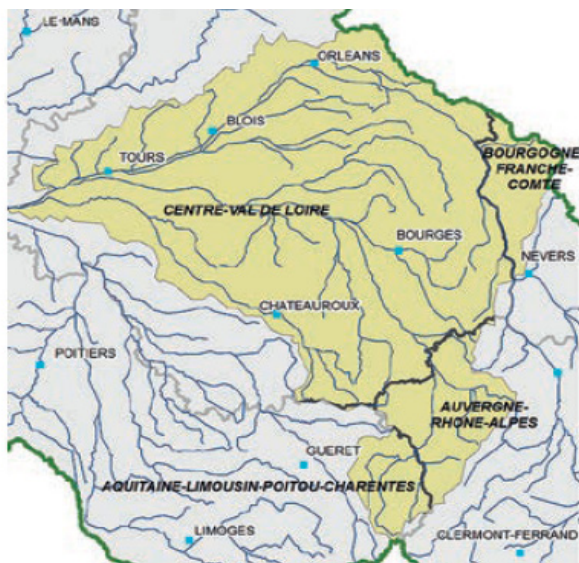
RENFORCER LE RÔLE DES
COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU CLE

INSCRIRE L'ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE

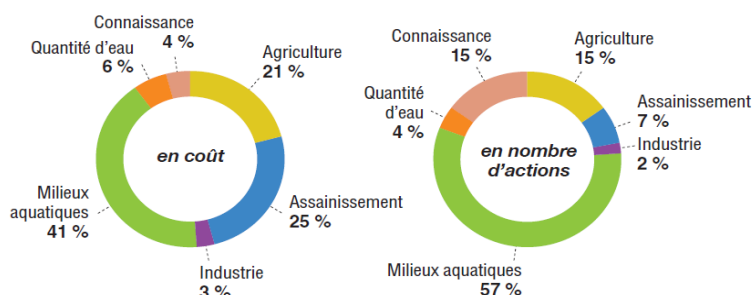
LE PROGRAMME DE MESURES

1.9 million d'habitants (2009) - 27 350 km²
1 600 mesures - 334 millions d'€ (12% du PDM)

SOUS-BASSIN LOIRE MOYENNE

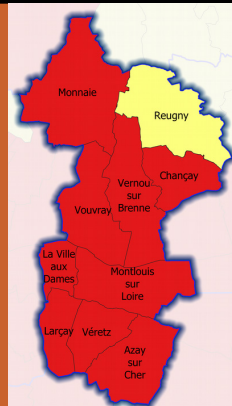


Répartition des mesures par domaine



SUR TOURAINE-EST VALLÉES

Disposition 7C5 : FORT ENJEU
: Préserver la nappe du Céno-
manien réservée à l'alimenta-
tion en eau potable de la po-
pulation : Diminuer de 20% les
prélèvements (communes en
rouge)



MESURES concernant compétences urbanisme-aménagement du territoire :

Milieux aquatiques	1B	Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines
	1B-1	encadrement de la création de nouvelles digues
	1B-2	informer les CLE lors de l'identification de zones d'écoulements préférentiels des crues en lit majeur
	1B-3	définition avec la CLE des ouvrages créant un obstacle à l'écoulement des eaux
	1B-4	mettre un Sage à l'étude pour la mise en place d'un ouvrage de protection contre les crues d'importance significative
	1B-5	prise en compte de l'enjeu inondation en zone urbanisée pour l'entretien des cours d'eau
Qualité de l'eau	3D	Maîtriser les eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée
	ASS02	Mesures de réhabilitation de réseau pluvial strictement
	3D-1	prévenir le ruissellement et la pollution des eaux pluviales dans le cadre des aménagements
Quantité	3D-2	réduire les rejets d'eau de ruissellement dans les réseaux d'eaux pluviales
	Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau	
	RES01	Étude globale et schéma directeur en matière de ressource
Milieux aquatiques	Chapitre 8 : Préserver les zones humides	
	MIA01	Étude globale et schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
	MIA14	Mesures de gestion des zones humides
	MIA12	Conseil, sensibilisation et animation en matière de milieux aquatiques
	8A	Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités
	8A-1	les documents d'urbanisme
	8A-3	interdiction de destruction de certains types de zones humides
	8A-4	limitation des prélèvements d'eau en zones humides
	8B	Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités
	8B-1	mise en œuvre de la séquence « éviter-réduire-compenser » pour les projets impactant des zones humides
Gouvernance	8E	Améliorer la connaissance
	8E-1	inventaires
	Chapitre 11 : Préserver les têtes de bassin versant	
	MIA01	Étude globale et schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques
	MIA12	Conseil, sensibilisation et animation en matière de milieux aquatiques
	10F	Aménager le littoral en prenant en compte l'environnement
	10F-1	recommandations concernant les travaux d'aménagement relatifs à la gestion du trait de côte
	12C	Renforcer la cohérence des politiques publiques
	12C-1	meilleure association de la CLE à l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme
	12E	Structurer les maîtrises d'ouvrage territoriales dans le domaine de l'eau
	12E-1	organisation des maîtrises d'ouvrage pour assurer la compétence GEMAPI

SAGE

CHER AVAL

SUR TOURAINE-EST VALLÉES



Le bassin versant

Près de 400 000 habitants
 2 400 km²
 1 région, 4 départements,
 152 communes
 144 km de Vierzon à Villandry
 3 affluents principaux : le Fouzon,
 le Modon et la Rennes
 110 habitants/km²

Le PAGD

10 ans de réflexion/élaboration
 7 enjeux déclinés en 19 objectifs
 opérationnels, 37 orientations
 et 63 dispositions dans le
 Plan d'Aménagement et de
 Gestion Durable des Eaux

GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :

Commission Locale de l'Eau (CLE)
 du SAGE Cher aval (63 membres :
 33 élus, 13 représentants de l'État
 et 17 usagers)

Maître d'œuvre :

Etablissement public Loire

CALENDRIER

Janvier 1992 :

création des SDAGE et SAGE

Octobre 2000 :

Directive Cadre européenne sur
 l'Eau (DCE)

Octobre 2018 :

Arrêté préfectoral. SAGE adopté

CONTACTS / LIENS

www.sage-cher-aval.fr

Julien COLIN 02 46 47 03 07

contact@sage-cher-aval.fr

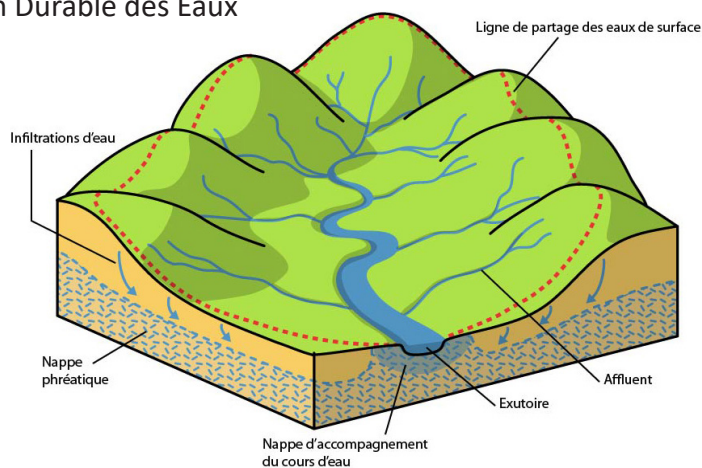
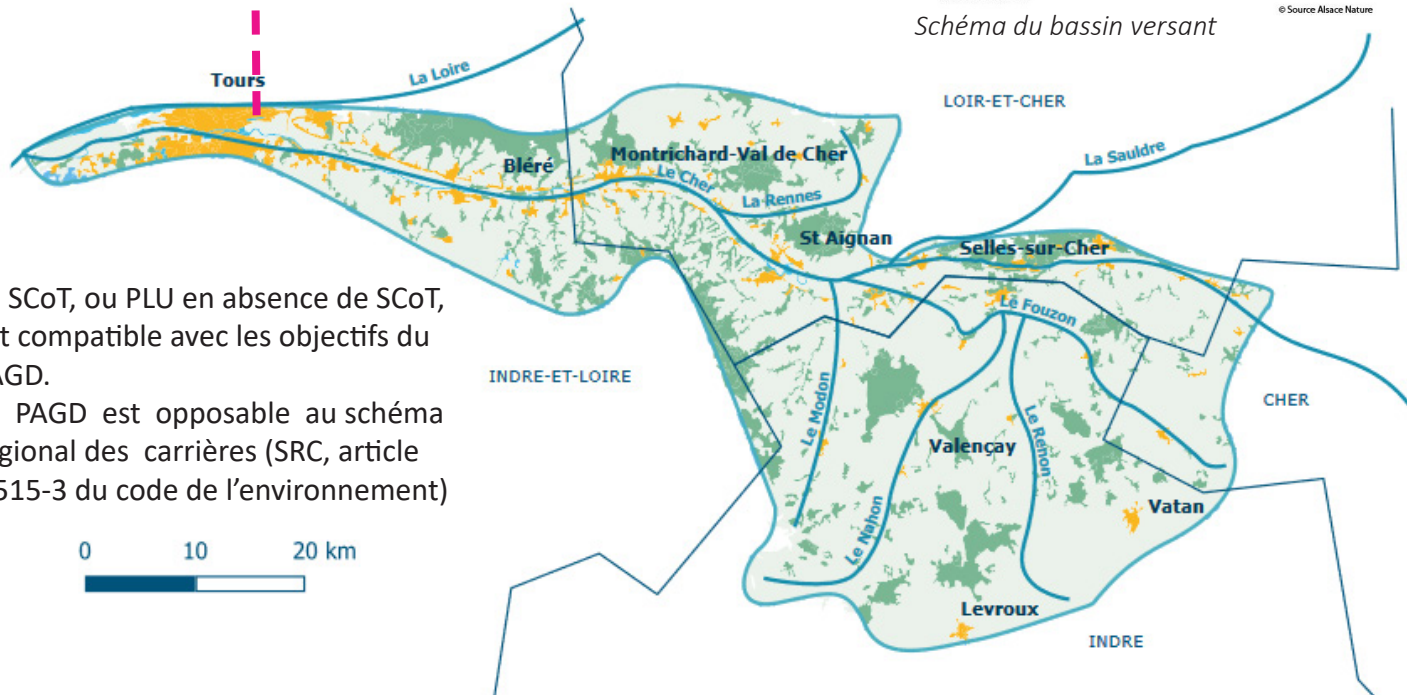


Schéma du bassin versant

© Source Alsace Nature



Le SCoT, ou PLU en absence de SCoT,
 est compatible avec les objectifs du
 PAGD.

Le PAGD est opposable au schéma
 régional des carrières (SRC, article
 L.515-3 du code de l'environnement)

LE SCÉNARIO TENDANCIEL

- Augmentation de la demande en eau potable - ressources actuelles à priori suffisantes
- Augmentation de la fréquentation touristique du bassin de la vallée du Cher
- Augmentation des volumes de ruissellement urbain
- Performances des réseaux d'assainissement limitantes, surtout par temps de pluie

- Maintien du nombre d'installations d'assainissement non-collectif
 - Maintien des surfaces en céréales, oléo-protéagineux et vignes, développement possible des productions légumières
 - Baisse de la pression dans le Cénomaniens - ressources alternatives
 - Baisse de l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités
 - Perte d'emplois du secteur industriel traditionnel
- Conformité de toutes les stations > 2 000 EH et des nouvelles stations

LES ENJEUX

METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION TERRITORIALE COHÉRENTE

Intégrer les thématiques «Eau et Milieux Aquatiques» (cours d'eau, zones humides, haies, etc.) dans les documents d'urbanisme (Disposition 3). La **Commission Locale de l'Eau CLE** souhaite accompagner les collectivités territoriales en amont de leur prise de décision (Disposition 1)

RESTAURER, ENTREtenir ET VALORISER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

- **Rétablir la continuité écologique** (article L214-17 du code de l'environnement) selon le classement des cours d'eau :
 - préserver le «bon état écologique» pour la liste 1
 - restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour la liste 2 (Dispositions 8 et 9)
- Identifier, protéger et gérer les zones d'expansion de crues ZEC du Cher (Disposition 16)
- Inscrire la **protection des zones humides** dans les documents d'urbanisme (Disposition 20)
- Prendre à minima en compte, dans l'état initial de l'environnement et dans les éléments cartographiques du PLUi les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides, ainsi que les enveloppes prioritaires définies par la Commission Locale de l'Eau (CLE).

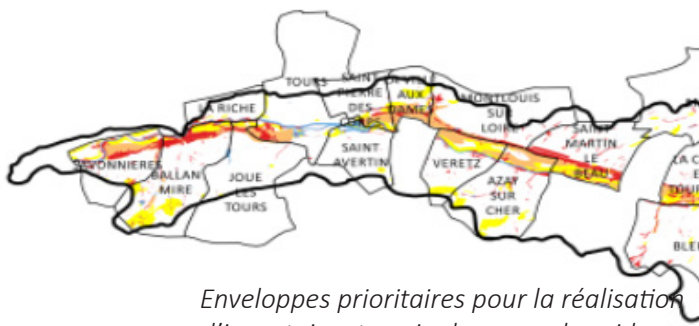
Le PLUi pourra, par exemple, maintenir les zones humides en zones inconstructibles avec un sous-zonage humide (AZH, NZH) et assortir des prescriptions visant à préserver les fonctionnalités de ces milieux.



Classement des cours d'eau (listes 1 et 2)

- Villes principales
- Périmètre du SAGE
- Cours d'eau classés en liste 1 & 2
- Cours d'eau classés en liste 1
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau secondaires

Sources : Gest'Eau, RGC®, BD CarThAgE®, DREAL Centre-Val de Loire, DREAL de bassin Loire-Bretagne



Enveloppes prioritaires pour la réalisation d'inventaires terrain des zones humides

- Périmètre du SAGE
- Communes prioritaires pour la réalisation des inventaires terrain
- Probabilité de présence de zones humides**
 - Très forte (photo-interprétation et inventaires existants)
 - Très forte (pédologie)
 - Forte (calculs théoriques et données historiques)
 - Surface en eau

Sources : Gest'Eau, GEOFLA® Communes, Etablissement public Loire, TTI Production 2014

RÉDUIRE LE RISQUE D'INONDATIONS

Les communes du bassin disposant d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé ou prescrit, doivent **réaliser un Plan Communal de Sauvagerie (PCS)**, conformément à l'article L731-3 du Code de la sécurité intérieure. (Disposition 55)

Ce PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population, dont le Document d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).

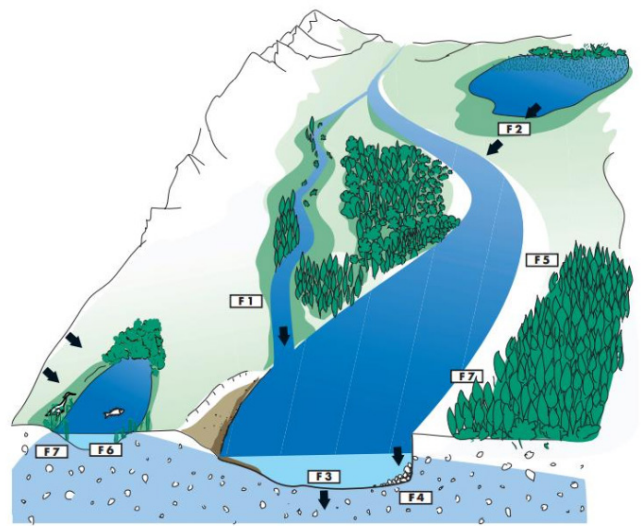


Schéma des fonctionnalités des zones humides

F1	Expansion des crues	F5	Régulation des nutriments
F2	Régulation des débits d'étiages	F6	Rétention des toxiques (micropolluants)
F3	Recharge des nappes	F7	Interception des matières en suspension
F4	Recharge du débit solide des cours d'eau	F8	Patrimoine naturel

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU

Zone 1 (Tours –Amboise) :

Faire remonter le niveau de la nappe du Cénomien de plusieurs mètres afin d'assurer ainsi un volume de sécurité pour des besoins de secours éventuels en cas de pollution de la Loire.

Réduire de 20 % les volumes prélevés par rapport à la référence 2004-2006 (SDAGE)

Autorisation de prélèvement : 10,8 Mm3/an

- Les communes compétentes en matière de distribution d'eau potable arrêtent un **schéma de distribution d'eau potable** déterminant les zones desservies par le réseau de distribution (article L2224-7-1 du CGCT)
- Animer un réseau d'acteurs pour la mise en œuvre d'économies d'eau pour tous les usages, en mettant principalement l'accent sur les collectivités territoriales ou leurs groupements (bâtiments publics) et l'habitat. (Dispositions 52 et 53)

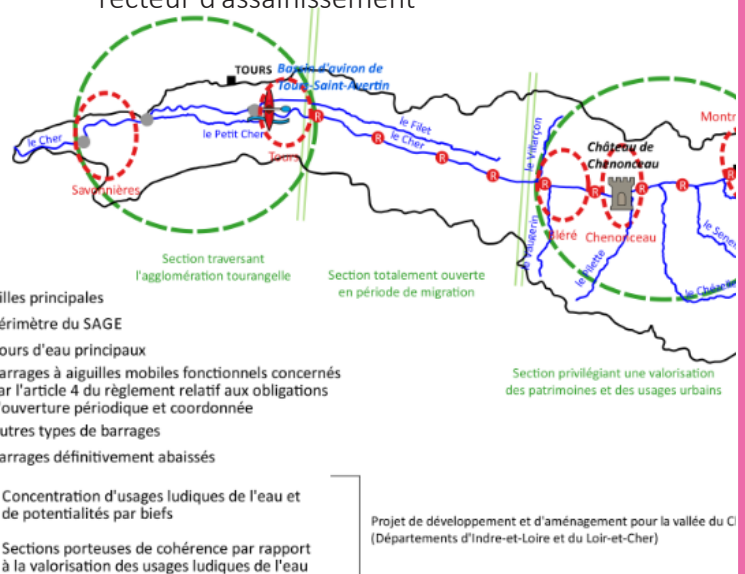
AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

- Protéger les captages d'eau potable prioritaires et sensible des pollutions diffuses : Touraine Est-Vallées non concernée
- Améliorer la qualité des eaux souterraines vis à vis des nitrates et pesticides d'origine agricole

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

Larçay, Véretz et Azay-sur-Cher, ainsi que la quasi totalité du SAGE, sont classées en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole (Disposition 34)

- L'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales impose aux communes ou EPCI de réaliser un schéma directeur d'assainissement



CONCILIER QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES MILIEUX ET USAGES SUR LA MASSE D'EAU DU CHER CANALISÉ

Limiter le nombre d'obstacles à la migration, Restaurer la continuité sur la Masse d'Eau Fortement Modifiée MEFM : Domaine Public Fluvial **entre Noyers-sur-Cher et la confluence avec la Loire** (Dispositions 28 et 29)

Aménagement et gestion des ouvrages hydrauliques du Cher canalisé

PGRI

BASSIN LOIRE BRETAGNE

GOVERNANCE

Maître d'ouvrage :
Comité de bassin
(Préfet coordonnateur de Bassin hydrographique Loire-Bretagne)

Maître d'œuvre :
DREAL de Bassin

CALENDRIER

2007 : Directive Inondation

juillet 2010 :
définition des PGRI (loi ENE)

novembre 2012 : «Bassin de Tours»
Territoire à Risque important (TRI)

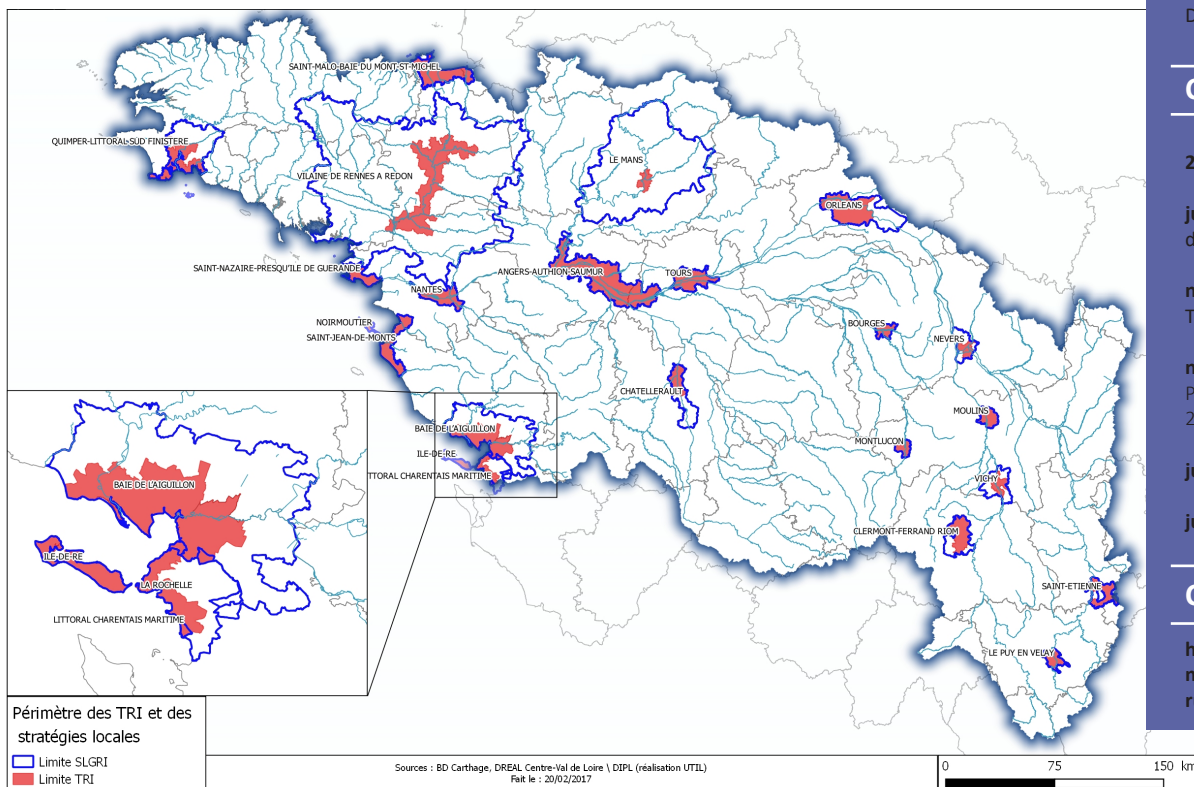
novembre 2015 :
PGRI opposable (jusqu'au
22/12/2021)

juillet 2017 : approbation SLGRI

juillet 2020 : labélisation PAPI

CONTACTS / LIENS

<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr/> dans la rubrique « risque »



Le Périmètre

135 000 km de cours d'eau - 156 400 km²
28 % du territoire métropolitain
10 régions, 36 départements
Densité moyenne de 75 habitants/km²
2/3 de l'élevage et 1/2 des céréales françaises
60% surfaces agricoles
12 millions d'habitants
2 millions de personnes résident en permanence dans les zones potentiellement inondables
District hydrographique français dont les surfaces exposées au risque d'inondation sont les plus grandes

22 TRI

Pour les territoires à risque d'inondation important (TRI), concentrant de forts enjeux, les objectifs du PGRI sont déclinés au sein des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI).

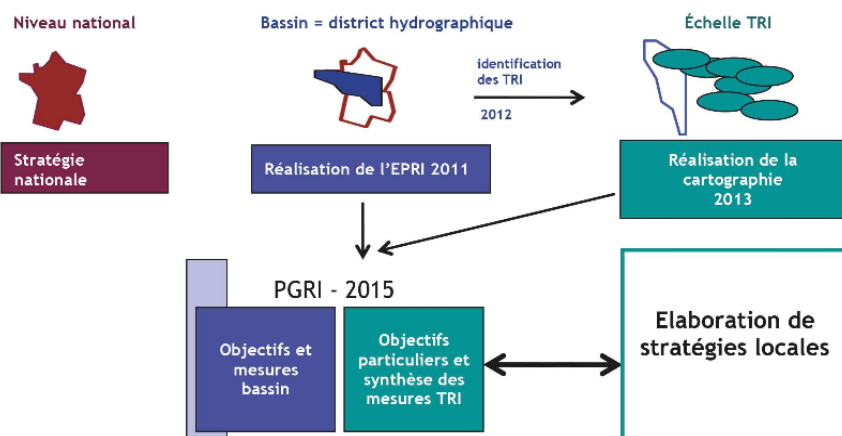
Le PGRI, en intégrant leur synthèse (article R.566-17 du Code de l'environnement), c'est-à-dire leurs objectifs et les principales dispositions correspondantes, leur donne une portée juridique.

Causes principales des inondations dans le Bassin Loire Bretagne :

- les débordements de cours d'eau
- les submersions marines

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

Les maires ont un rôle essentiel d'information des populations sur les risques majeurs et l'organisation des évacuations et des retours d'expérience



LE PGRI : 6 OBJECTIFS ET 46 DISPOSITIONS

Objectif n°1 : Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et les capacités de ralentissement des submersions marines

Disposition 1-1 : Préservation des zones inondables non urbanisées de toute urbanisation nouvelle, sauf dérogations

Disposition 1-2 : Préservation de zones d'expansion des crues et capacités de ralentissement des submersions marines

Objectif n°2 : Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque

Disposition 2-1 : Zones potentiellement dangereuses. L'inconstructibilité de ces zones est renforcées. Si les projets prévoient des logements, ils devront intégrer un zone refuge

Disposition 2-2 : Indicateurs sur la prise en compte du risque d'inondation

Le PLUi devra présenter des indicateurs de prise en compte du risque

Disposition 2-3 : Information relative aux mesures de gestion du risque d'inondation

Le PLUi mis œuvre sur un TRI devra expliquer les mesures prises pour réduire la vulnérabilité du territoire

Disposition 2-4 : Prise en compte du risque de défaillance des digues

Le PLUi doit prendre en compte le risque de défaillance des digues, ainsi que les zones de dissipation de l'énergie (ZDE) qui accompagnent la rupture des ouvrages. Dans cette zone, toute nouvelle construction est interdite sauf exception

Objectif n°3 : Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable

Disposition 3-7 : Délocalisation hors zone inondable des enjeux générant un risque important

Il est recommandé aux porteurs du PLUi d'étudier la possibilité de repositionner hors de la zone inondable les enjeux générant des risques importants (niveau d'aléa élevé et caractère sensible ou forte vulnérabilité de l'enjeu)

Disposition 3-8 : Devenir des biens acquis en raison de la gravité du danger encouru

Les terrains acquis, par la puissance publique, dont les biens recourent un danger sont, dans le PLUi, rendus inconstructibles ou affectés à une destination compatible avec le danger encouru dans un délai de trois ans maximum.

Exemples
d'urbanisme
résilient

LE TRI : SECTEUR TOURS

Tronçon «Loire moyenne», crues lentes
74.9 km de digues, 5 Vals endigués

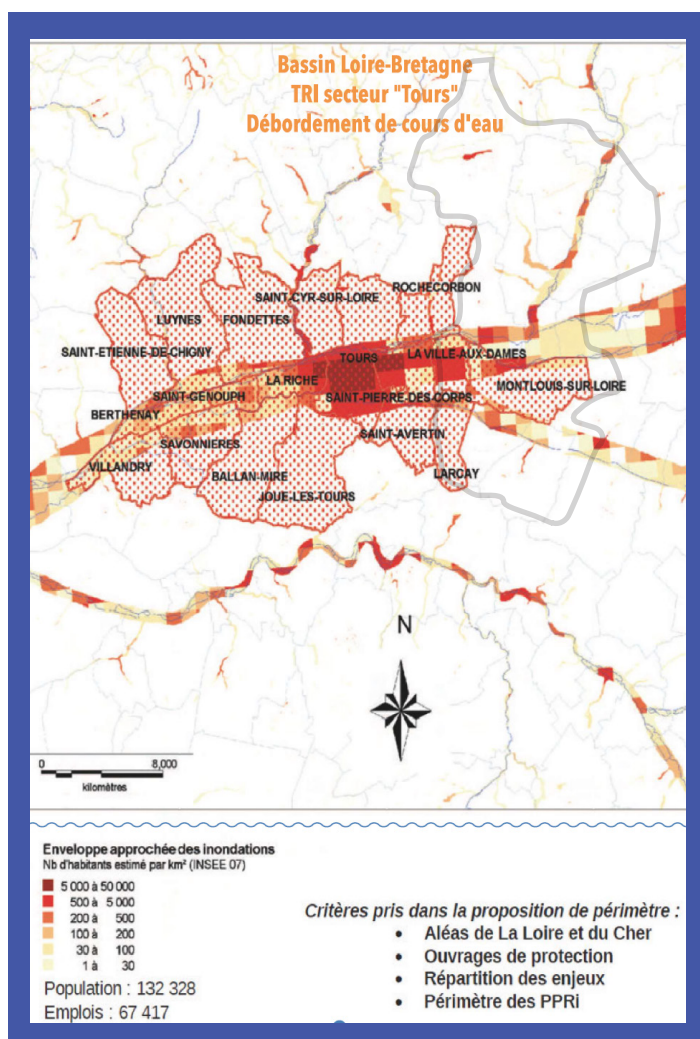
18 communes, 5 entièrement inondables
(dont LA VILLE-AUX DAMES)

28% du territoire des communes inondable
130 000 résidents dont plus de 40 000
à moins de 600 m des digues

66 000 emplois

48 ICPE

4 sites SEVESO



LA SLGRI DU VAL DE TOURS

La stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI), qui décline le PGRI, est **obligatoire sur les territoires comportant le plus d'enjeux (TRI)** et souhaitable sur les autres.

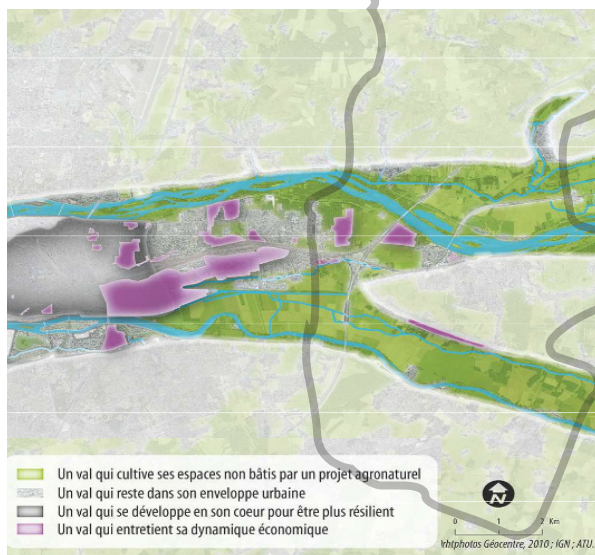
Portée par Tours Métropole et TOURAINE-EST VALLÉES

Cartographie, à l'échelle du TRI, de 3 types de crues (crue fréquente, crue moyenne et crue extrême):

http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/risques/directive_inondation/5_Cartes_Tours.pdf

AXE : POUR UN DÉVELOPPEMENT DU VAL RÉSOLU ET RÉSILIENT :

- stabiliser la population à 110 000 habitant sur le val de Tours à l'horizon 2030
- + 6 000 nouveaux logements à produire, 350 par an en moyenne
- recycler/renouveler les parcs d'activités
- diminuer la vulnérabilité des entreprises
- + expérimenter et programmer de l'aménagement des espaces résilient
- **pas d'extension de l'enveloppe urbaine**
- + renouvellement urbain
- réduire l'emprise bâtie du Val, pour gérer les écoulements
- + adopter un urbanisme résilient (pièce hors d'eau, adaptation des rdc de collectifs, imperméabilisation des sols...)
- + 1% / an de renouvellement du parc bâti : réflexions et outils innovants sur les formes urbaines, diagnostics vulnérabilité...
- + définir un projet agronaturel sur le secteur non bâti



SUR TOURAINE-EST VALLÉES

LARCAY, MONTLOUIS-sur-Loire, et LA-VILLE-AX-DAMES sont concernées par le TRI, la SLGRI et le PAPI

AXE : POUR UN RÉSEAU D'ACTEURS SOLIDAIRE ET PRÉPARÉ :

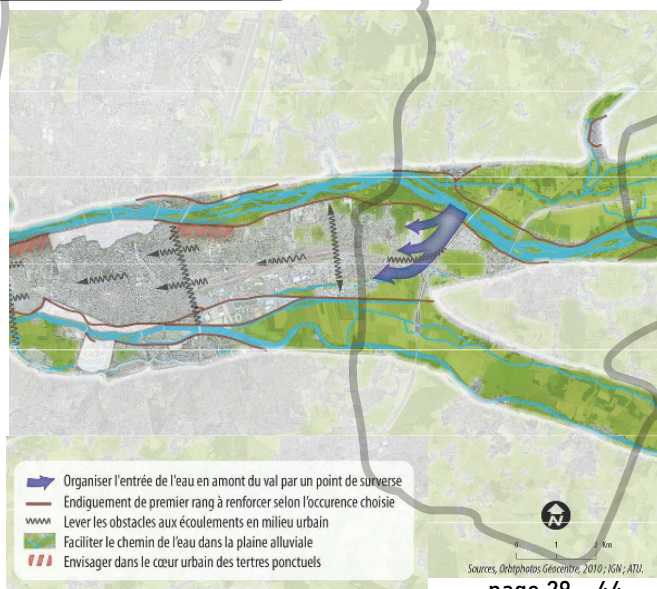
- examiner l'opportunité d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
- identifier les secteurs d'évacuation prioritaires
- culture du risque
- **concilier développement du val et niveau de protection/gestion de crise**

AXE : POUR UN ALÉA ACCEPTE ET UNE VULNÉRABILITÉ MAÎTRISÉE :

- faire la part de «l'eau» : aménager des zones de surverse
- assurer un niveau de sûreté des digues
- élaborer un plan de gestion du lit mineur et champs d'expansion des crues pour libérer le lit
- créer un déversoir à la confluence Cher-Loire :

RIVE DROITE : EXUTOIRE EXISTANT DE LA CISSE : RÉSERVOIR À VOUVRAY

SUR TOURAINE-EST VALLÉES



LE PAPI DU TRI DE TOURS

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), **feuille de route opérationnelle de la SLGRI**, outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, prévoit des actions combinant gestion de l'aléa, réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et des territoires et la culture du risque

Labellisé en juillet 2020 après examen de la commission Inondation Plan Loire.



AXE 4 PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

- **action 4.1 Contenir et réduire l'enveloppe urbaine dans les vals.** Entretenir la dynamique du val en combinant le maintien et renouvellement l'enveloppe urbanisée actuelle, mais aussi d'accroître les champs d'expansion des crues en désurbanisant les secteurs les plus exposés au risque d'inondation;
- **action 4.2 Agir sur la construction neuve pour améliorer la résilience** (rez de chaussé, «Habiter l'eau»...);
- **action 4.3 Perméabilité des sols.** Favoriser la porosité des sols dans les nouveaux aménagements, pour assurer la bonne infiltration des eaux pluviales et le réessuyage des terres en cas d'inondation, mais aussi de désartificialiser les sols imperméables lors de désaffectation ou de renouvellement d'emprises urbaines (zones industrielles, artisanales, parkings, ...) . Pour se faire, le PLUi devra fixer des **coefficients d'imperméabilisation**;
- **action 4.4 Portage foncier.** Hiérarchiser les parcelles à acquérir;

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Indicateur de suivi et d'évaluation
4.1 Contenir et réduire l'enveloppe urbaine	Evolution de la surface de l'enveloppe urbaine Evolution de la surface de l'empreinte urbaine Evolution de la surface d'espaces ayant changé de vocation (typologie)
4.2 Agir sur la construction neuve	Nombre de projets issus de l'incubateur Nombre de participants au concours Nombre de participants à la réflexion
4.3 Perméabilité des sols	Nombre de Plans Locaux d'Urbanisme (Intercommunaux) ayant intégré le coefficient d'imperméabilisation des sols Surfaces désartificialisées par rapport aux surfaces imperméabilisées initiales Surface d'imperméabilisation dans les nouveaux projets
4.4 Portage foncier	Nombre d'hectares acquis

AUTRES ACTIONS

- **action 5.4 Réduction de la vulnérabilité du bâti patrimonial** en identifiant le bâti d'intérêt patrimonial en zone inondable (y compris dans le lit endigué) et en l'inscrivant dans le PLUi pour permettre son **changement de destination** en cohérence avec le PPRi et intégrer des règles spécifiques dans le règlement du PLUi;
- **actions 5.8 Relocalisation des activités à risques et 5.9 Réduire la vulnérabilité des parcs d'activités**;
- **action 6.1 . Élaboration de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales sur Tours Métropole Val de Loire et dans les communes de Touraine-Est Vallées** qui inclut les bassins versants hors Zone Inondable. Ils doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.
- **action 6.6 Cultiver le Val** Protéger les espaces naturels et agricoles, entretenir et valoriser les espaces non bâtis, créer et pérenniser des activités de gestion / utilisation des espaces. Agropastoralisme dans le lit endigué



GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :
Région Centre Val de Loire

Maître d'œuvre :
Observatoire régional des matériaux de carrières

CALENDRIER

mars 2012 : stratégie nationale de gestion durable des granulats terrestres et marins et des matériaux et substances de carrières

2014 : loi ALUR : institution des SRC

2016 : prescription d'élaboration

décembre 2018 : SRC adopté
définition des PGRI (loi ENE)

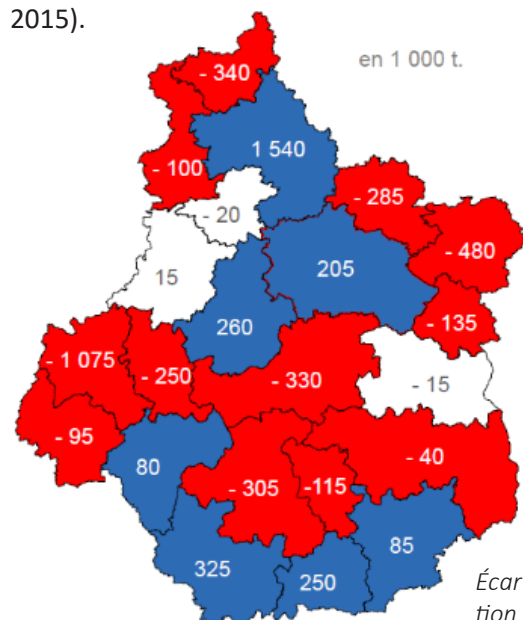
mars 2020 : version de projet consultable

CONTACTS / LIENS

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-des-carrieres-src-r971.html>
src.centre-vdl@developpement-durable.gouv.fr

LE CONSTAT

- Projets de carrières concernent majoritairement des terres agricoles (Consommation de 38% terres agricoles)
- Des tronçons de vallée alluviale fortement impactés par les carrières
- Une consommation d'eau non négligeable
- la production de granulats d'Indre et Loire ne couvre que 50% des besoins en matériaux du département (en 2015).



Écarts entre la production et la consommation par bassin en 2015 – UNICEM

Le SRC s'appuie sur un comité de pilotage constitué de collectivités locales de la région, de leurs établissements publics et de leurs groupements, dont TOURAINE-EST VALLÉES.

Les EPCI concernés par les bassins de production identifiés sont en outre saisis pour avis des propositions d'implantation de carrières.

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

- Connaissance imprécise des enjeux agricoles et sylvicoles « ordinaires » (en dehors des zones AOC et des ZAP) : la CCTEV et ses communes membres peuvent contribuer à améliorer cette connaissance, notamment à travers le PLUi pour une approche qualitative plus fine de l'aménagement du territoire

- Réflexion sur le recyclage des déchets non valorisés peut être encouragée

LE SCÉNARIO HORIZON 2030

10 orientations, 5 objectifs et 24 mesures

- Intensification des échanges avec la région Île-de-France
- Augmentation de l'emploi des ressources minérales secondaires dans le BTP
- **Réduction du déficit du département d'Indre-et-Loire**
- Développement des modes de transport non routiers, pour les flux dits «massifiables»

- Orientation n°1 : Gérer durablement la ressource alluvionnaire

- dans les zones de vallée ayant subi de très fortes extractions identifiées par le SRC, il conviendra de refuser toute nouvelle implantation

- Orientation n°2 : Promouvoir un usage économe et rationnel des ressources minérales primaires

- Les documents d'urbanisme concernés (SCoT, à défaut le PLUi) doivent prendre en compte les zones de gisements d'intérêts national et régional.
- Stabiliser, voire de réduire le déficit en roches meubles du département d'Indre-et-Loire

- Orientation n°6: Maîtriser l'impact des carrières sur la ressource en eau.

Une doctrine régionale est disponible en Annexe n°1 du SRC

- Orientation n°4 : Favoriser l'approvisionnement local ou les modes de transport propres

- Pour certains projets de carrière selon la production envisagée et exportant plus de 20% de sa production hors région à plus de 100km, étudier ou prévoir la possibilité de recourir à un mode de transport alternatif à la route.
- Les orientations des SCoT (ou du PLUi), en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire, devront, autant que possible, être compatibles avec le maintien des *infrastructures de transport*

- Orientation n°9 : Limiter l'impact des carrières sur les activités agricoles et sylvicoles

- encourager les remises en état à l'identique
- Lorsqu'un projet de carrière concerne des terres agricoles: le service instructeur doit consulter la DDT qui peut/doit saisir la CDPENAF

- Orientation n°10 : Améliorer la prise en compte des enjeux liés au climat et à la qualité de l'air

- éviter dans la mesure du possible, les implantations dans les zones à enjeux environnementaux sont forts et précisément localisés

CARTE DE SYNTHÈSE GISEMENTS D'INTÉRÊT ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

A3 - Zones de gisement d'intérêt régional pour le BTP

- Alluvions
- Sables du Bourbonnais
- Formation d'Ardentes
- Sables et argiles de Sologne
- Sables de Montreuil et Sables d'Herbault
- Calcaires de Beauce
- Calcaires lacustres de Touraine
- Sables et conglomérats éocènes
- Argiles à silex
- Sables et grès du Cénomani
- Sables et grès de l'Albien
- Calcaires du Jurassique
- Formations métamorphiques

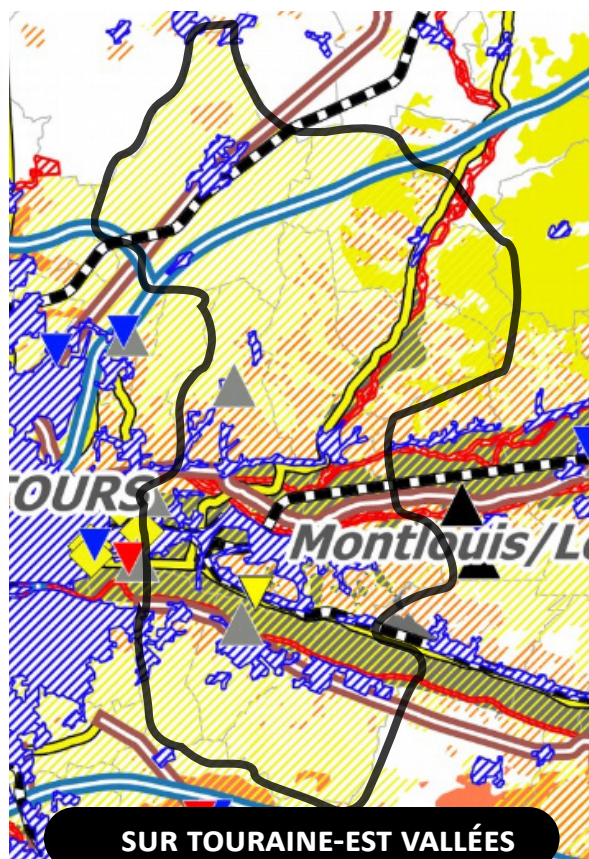
A4 - Zones de gisement d'intérêt régional pour la pierre ornementale



B - Sites de production de matériaux de carrière et de matériaux recyclés

- ▲ B1 - Carrières autorisées en 2017
- ▲ B2 - Installation de regroupement et de recyclage de déchets inertes

Sources : Dreal Centre-Val de Loire (S3IC), Listing des adhérents UNICEM, FNTP/UNICEM (Base de données Materrio), FFB (base de données "Déchets de chantiers"), recalages et repérages complémentaires sur orthophoto



D - Infrastructures de transport des matériaux de carrières

D1 - Réseau routier "bien adapté", a priori, au transport de pondéreux

- Autoroutes
- Routes nationales ou départementales principales
- Routes départementales

D2 - Réseau ferroviaire et fluvial

- Réseau ferroviaire
- Réseau fluvial

D3 - Plate-formes matériaux multimodales

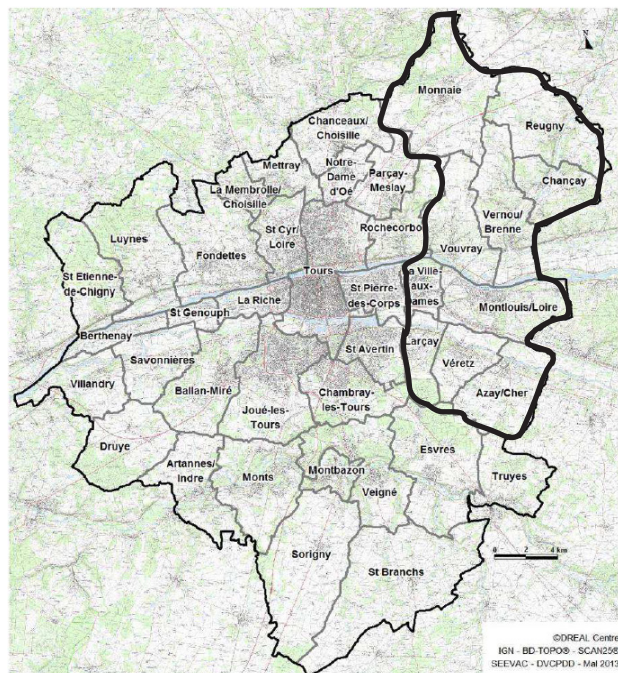


Sources : Dreal Centre-Val de Loire et Conseils départementaux (à partir de la BD-TOPO de l'IGN), SNCF-Réseau (listing des cours marchandises), recalages et repérages complémentaires sur orthophoto

E - Enjeux environnementaux et zones urbanisées

- E0 - Zones urbanisées
- E1-E2 - Niveaux 1 et 2 : carrières réglementairement interdites ou présomption d'interdiction
- E3 - Niveau 3 : implantation déconseillée par le SRC
- E4 - Niveau 4 : implantation envisageable sous conditions

Sources : Corine Land Cover, INAO, ARS Centre-Val de Loire, DRAC Centre-Val de Loire, DDT et Conseils départementaux de la région Centre-Val de Loire, PNR de la région Centre-Val de Loire



L'objectif

Ramener les niveaux de concentrations en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites (fixées à l'article R. 221-1 du code de l'environnement) pour les agglomérations de + 250 000 habitants.

L'EPCI peut :

- **arrêter des mesures préventives pour réduire les émissions des sources de pollution atmosphérique ;**
- **créer au besoin des zones de circulation restreinte (article L. 2213-4-1 du code général des collectivités territoriales)...**

Le PPA s'impose aux plans de déplacements urbains (PDU), aux plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET).

Le Périmètre

Tours Métropole
Communautés de communes
Vallée de l'Indre et
TOURAINE-EST VALLÉES (idem
SCoT)

Le Territoire concerné

- 40 communes
- plus de 347 000 habitants

LE CONSTAT

- Près de 65% de la population située dans le périmètre du PPA se trouve dans une commune sensible
- L'évaluation de la qualité de l'air sur le périmètre du PPA montre que le dioxyde d'azote NOx est le seul polluant dont les concentrations dépassent la valeur limite annuelle sur les axes routiers principaux.
- Environ 4148 habitants sont exposés aux dépassements de la valeur limite en NOx. La circulation automobile est de loin la source principale de ce polluant dans la zone du PPA (70% des émissions de NOx sont générées par le secteur transport routier).
- La réduction des émissions de ce secteur peut être considérée comme étant le premier levier d'action pour améliorer la qualité de l'air par rapport au dioxyde d'azote.
- L'action sur le trafic automobile devrait aussi conduire à une réduction des émissions des particules en suspension (environ 30% des émissions en PM10 et en PM2,5 sont générées par la circulation automobile).

GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :
Préfet d'Indre-et-Loire

Maître d'œuvre :
Tours métropole

CALENDRIER

Décembre 1996 :
Loi LAURE, instauration des PPA
obligatoire aggro + 250 000 hab.

Novembre 2006 :
Version opposable

Septembre 2014 :
2ème version opposable

CONTACTS / LIENS

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-ppa-de-l-agglomeration-touraine-est-vallées-a1727.html>
seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

Projets à venir pouvant impacter la Qualité de l'Air

Montlouis : Création d'une zone d'activités tertiaires à Montlouis-sur-Loire « Qualiparc »
+ Lancement d'une étude pour la réalisation d'une zone d'activité viticole (ZAV) de 21 ha ;

Azay-sur-Cher : Extension du parc d'activités La Pidellerie (17 ha), axe RD976 ;

Larçay : aménagement de 93 logements La Bergerie.

Vernou : Aménagement de la zone artisanale de Launay + Réalisation de la zone d'activités Foujoin

+ Acquisition de parcelles en vue de la création d'une future voie verte reliant Vouvray à Reugny

LES OBJECTIFS

Objectif 1 : respecter la directive européenne liée à la qualité de l'air et à l'exposition de la population

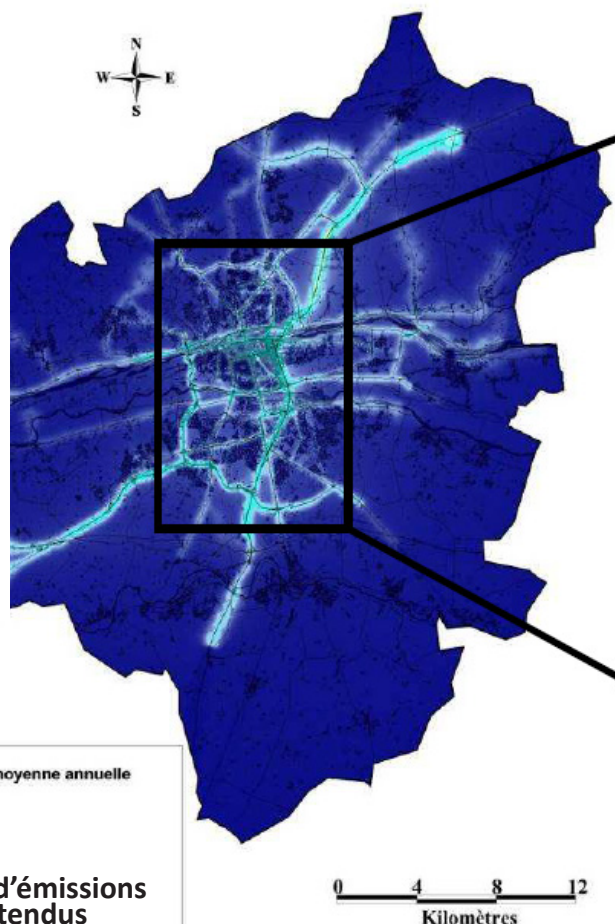
Aucun habitant ne doit être exposé au dépassement d'une valeur limite

- ✓ NO₂ : Traitement et élimination des dépassements de la valeur limite
- ✓ PM₁₀ : Prévenir des dépassements

Objectif 2 : respecter les objectifs nationaux liés aux baisses des émissions : Directive Plafond et Plan Particules

- ✓ NO_x : - 40% (Directive Plafond (soit - 35% à partir de 2008))
- ✓ PM₁₀ : - 30% (Plan Particules (soit - 28% à partir de 2008))
- ✓ PM_{2,5} : - 30% (Plan Particules (soit - 29% à partir de 2008))

Cartographie des écarts des concentrations annuelles en NO₂ entre les scénarios «Tendanciel 2015» et «Tendanciel 2015 + ACTIONS»



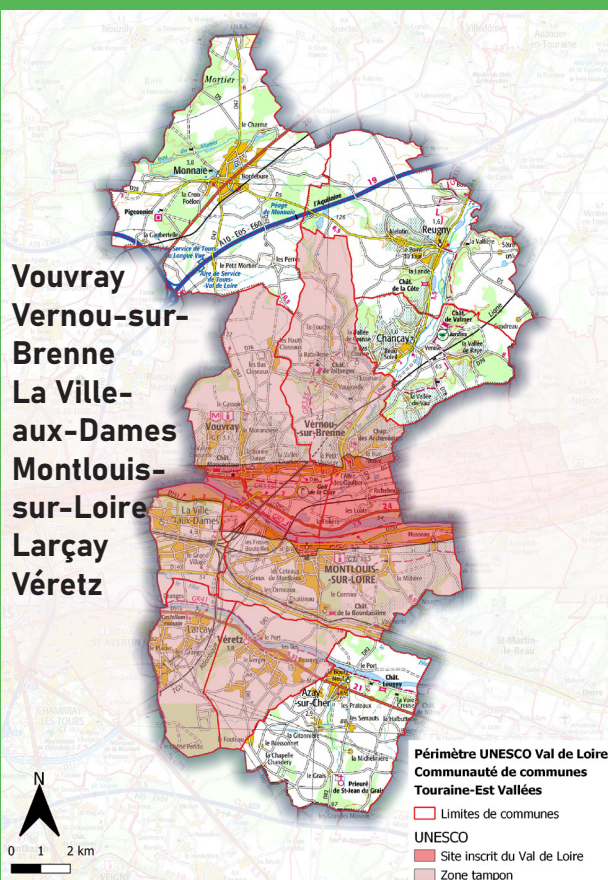
RÉFÉRENCES	OBJECTIFS	Gains d'émissions attendus
PDU (PDE, covoiturage, et mobilités douces)	- S'appuyer sur le lien de compatibilité entre le PPA et PDU pour fixer des objectifs graduels de qualité de l'air au PDU - Développer le covoiturage - Développer les mobilités douces	NO _x : -95,72 t PM ₁₀ : -12,26 t
A10	- Réduire les émissions d'oxydes d'azote et diminuer l'exposition des populations à des niveaux dépassant les valeurs limites en NO₂ sur le secteur de l'autoroute A10 extérieur	NO _x : -7,86 t PM ₁₀ : -0,31 t
Industrie concernant les principaux émetteurs	- Diminuer les émissions du secteur industriel en s'appuyant sur les meilleures techniques disponibles (MTD) des secteurs d'activités	NO _x : -5,33 t PM ₁₀ : 0 t
Industrie concernant le BTP	- Réduire les émissions de polluants lors des opérations de chantiers (construction, déconstruction, recyclage, bâtiments, travaux publics) répondant à un appel d'offre incluant un financement public	NO _x : 0t PM ₁₀ : -14,87 t
Agriculture : bonnes pratiques	- Traitement des bonnes pratiques, de la fertilisation, du labour, des engins agricoles, interdiction du brûlage des déchets verts et écobuage, etc.	NO _x : -18,84 t PM ₁₀ : -19,98 t
Brûlage des déchets	- Limiter les émissions de particules, HAP et autres produits de la combustion des déchets verts en rappelant son interdiction et en conseillant sur les bonnes pratiques.	NO _x : -1,25 t PM ₁₀ : -10,30 t
Actions en cas de pic de pollution	- En cas de pic de pollution, améliorer la coordination et la diffusion de l'information, et prendre des mesures pour réduire les émissions	NO _x : -3,55 t PM ₁₀ : -1,61 t
Communication générale	- Poursuivre le groupe de travail communication mis en place durant l'élaboration du PPA. Celui-ci aura pour objectif de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de communication durant les 5 années du PPA - Induire progressivement un changement de comportement	NO _x : -2,52 t PM ₁₀ : -0,79 t

LES ACTIONS

PLAN DE GESTION

VAL DE LOIRE - UNESCO

SUR TOURAINE-EST VALLÉES



Le périmètre

Cours moyen du Val de La Loire
de Sully-sur-Loire à Cha-
lonnes-sur-Loire
85 000 ha
280 km

+ **ZONE TAMPON** (inclut toute la commune concernée) :
préservation des espaces d'approche et de co-visibilités, de la V.U.E. Valeur Universelle Exceptionnelle

Inscrit Patrimoine Mondial par UNESCO

Vallée de La Loire paysage culturel «vivant et évolutif», selon les critères de l'UNESCO, fortement peuplé, qui reconnaît les interrelations entre l'homme et le fleuve

Critère I : «chef-d'œuvre du génie créateur humain »
Critère II : témoin des échanges d'influences considérables du 11e au 19e siècle
Critère IV : exemplarité architecturale, technique, paysagère

GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :
Préfet de Région Centre

Maître d'œuvre :
État
Mission Val de Loire
Régions

CALENDRIER

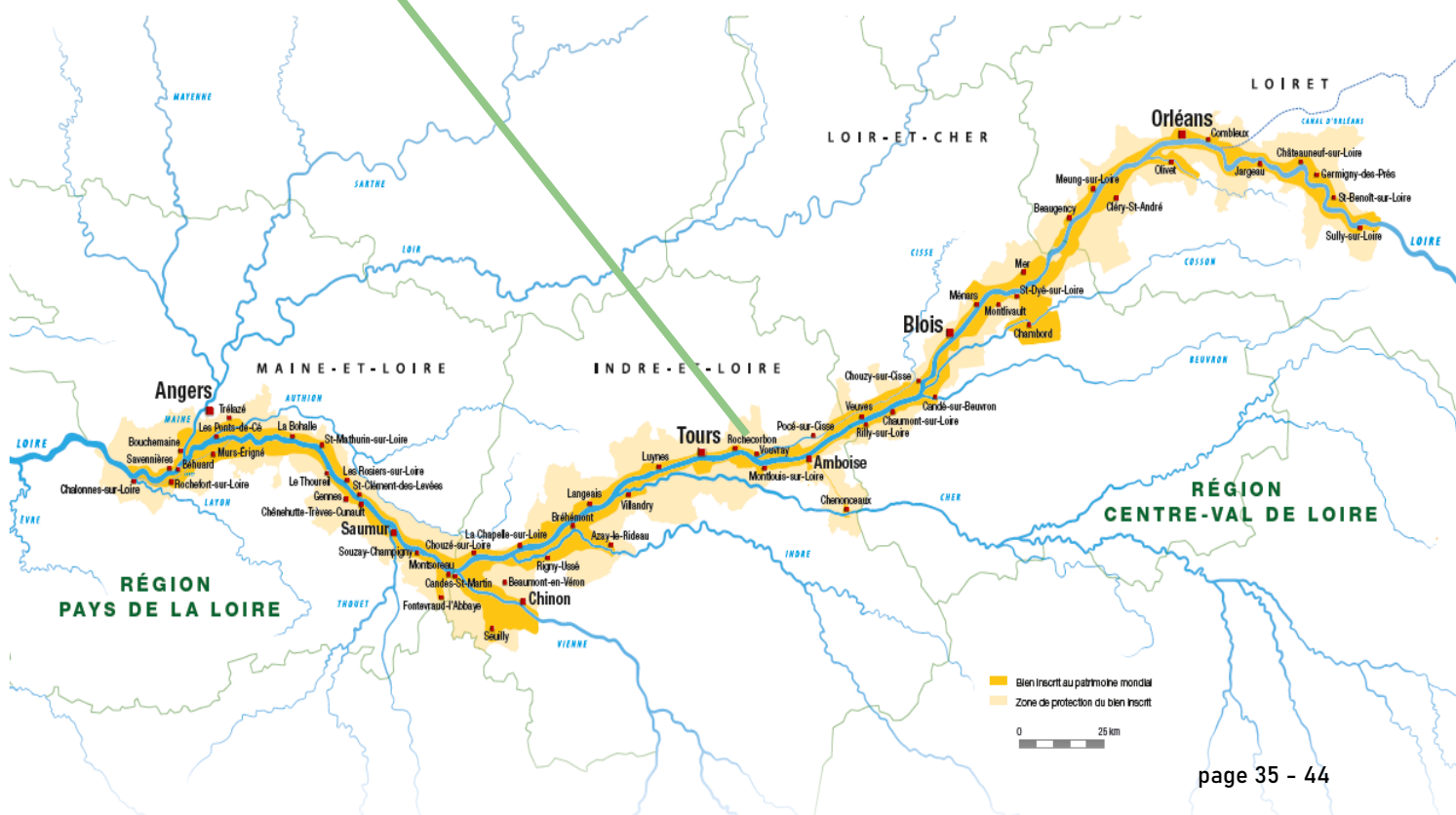
Novembre 2000
Inscription Val de Loire Patrimoine mondial UNESCO

Novembre 2011 :
Proposition Plan de gestion
Délibérations des Communes

Novembre 2012 :
Plan de gestion approuvé

CONTACTS / LIENS

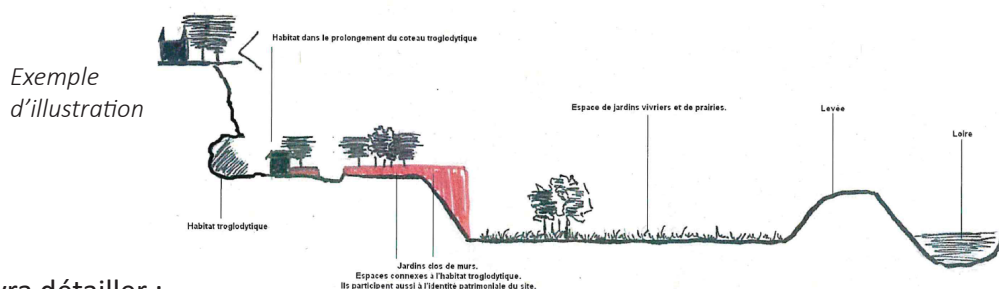
<https://www.valdeloire.org/>
Mission Val de Loire, Myriam LAI-
DET laidet@mission-valdeloire.fr



Zoom sur l'Étude paysagère

Objectif : Mettre en avant l'état initial du paysage, ses points forts et ses points faibles, caractériser son évolution passée et souligner les tendances évolutives à l'œuvre, en s'appuyant sur une cartographie précise et des photos.

Le coteau habité, une structure paysagère très représentative de la VUE



Il devra détailler :

- **le paysage naturel :**
 - la topographie : plaine alluviale, vallée secondaire, coteau, rebord de plateau ;
 - les points de vue et les perspectives remarquables le long de la Loire et de la Cisse avec un accent sur la végétation susceptible d'occulter les cônes de vue ;
 - les coupures vertes (espaces naturels, forestiers ou agricoles) ;
 - les paysages agricoles caractéristiques (vignes, prairies humides, vergers...), les flancs et les hauts de coteaux à protéger de l'urbanisation;
- **le paysage urbain :**
 - les éléments de patrimoine,
 - les éléments architecturaux typiques caractéristiques de la trame urbaine : alignement ou retrait des constructions, disposition en pignon ou en façade sur la rue, volumétrie (dont les hauteurs de construction), matériaux utilisés ;
 - le patrimoine fluvial (duits, épis, chevrettes, quais, cales, rampes, perrés, murs parapets, escaliers...),
 - la végétation.



ORIENTATIONS	OBJECTIFS	DIAGNOSTIC
1. Préserver et valoriser le patrimoine et les espaces remarquables	- Préserver le patrimoine bâti ligérien - Aménager en conservant l'esprit des lieux	- Matériaux (tuffeau, ardoise) - Implantation spécifique (point haut, front bâti) - Technique (soubassement) - Châteaux, villes historiques, témoins plusieurs siècles d'histoire
2. Maintenir les paysages ouverts du Val et les vues sur la Loire	Concilier grandes cultures et paysages de qualité	<i>Chemins bocagers, arbres d'alignement, haies champêtres ou brise-vents, boisements le long des cours d'eau, bosquets et arbres isolés, calvaires – venant ponctuer le parcellaire agricole</i>
3. Maîtriser l'étalement urbain	- Éviter les extensions urbaines diffuses - Éviter l'urbanisation des flancs et des hauts de coteaux - Maintenir les coupures vertes entre les zones urbaines - Préserver les lisières boisées des forêts des terrasses	- Coteaux encadrent un lit majeur large, au paysage rural et agricole ouvert et offrant vues et perspectives sur la Loire, - Des espaces agricoles ou naturels séparent les villes et villages, jouant ainsi le rôle de coupures vertes et délimitant les zones urbaines. - Très souvent boisés; les coteaux, lignes de crête, forte présence dans les paysages ligériens, qui guident la vue et cadrent les perspectives - Alternance franche de zones urbanisées et de zones naturelles ou agricoles - Espaces boisés abritent de nombreux habitats et espèces et structure de la Trame Verte
4. Organiser le développement urbain	- Intégrer les nouveaux quartiers dans la trame ligérienne traditionnelle - Éviter l'implantation d'aménagements hors d'échelle en front de Loire - Préserver les belvédères et les points de vues remarquables - Concilier nouvelles constructions et patrimoine ligérien	- Forme urbaine regroupée structurée villages/villes : identité forte - Fronts bâtis de Loire constituent une identité forte, d'une grande homogénéité (échelle des volumes et des hauteurs, formes, volumes et matériaux des constructions) et d'une grande qualité - Des belvédères ont été créés pour voir le paysage - Caractéristiques communes : alignement des façades tournées vers le fleuve, volumétrie homogène des bâtiments, emploi du tuffeau, de la pierre taillée et du calcaire, des enduits à la chaux ; lucarnes, balcons, ornements, corniches ; utilisation de l'ardoise et de la tuile plate.

MENACES/ENJEUX

ACTIONS

- Réhabilitation - Qualité des nouvelles constructions - Transition entre tissu ancien et nouveaux quartiers - Aménagements, équipements nouveaux, espaces publics, deserte, végétaux peu respectueux de l'existant	- Valoriser le patrimoine bâti et maîtriser son évolution (outil PLUi) - Réaliser une étude paysagère de qualité (diagnostic du PLUi) - Assurer la protection des fronts bâtis et des centres anciens les plus remarquables par la mise en œuvre de SPR - Réaliser un diagnostic paysager systématique avant d'implanter tout nouvel équipement ou aménagement
- Disparition de la trame bocagère - Agrandissement du parcellaire	- Protéger les structures paysagères dans le PLUi (article L151-19 du CU) - Préserver, maintenir, voire développer une trame viaire suffisante - Apporter une aide, financière et technique
- Étalement urbain diffus - Mitage des coteaux ou urbanisation linéaire - Défrichements liés à l'extension urbaine	- Dans le PLUi, permettre une densification raisonnée des enveloppes - Re-qualifier le tissu urbain existant (réhabilitations, rénovations,...) - Implanter les extensions urbaines dans la continuité des enveloppes - Faire apparaître le périmètre Val de Loire UNESCO dans le PLUi - Proscrire l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation sur les flancs et les hauts de coteaux, en dehors des enveloppes urbaines denses existantes - Identifier et protéger les coupures vertes dans le PLUi - Assurer le principe d'un équilibre préservé entre espaces bâtis et autres composantes du territoire - Identifier et protéger par un zonage adapté (zones naturelles N) les forêts et boisements sur les coteaux - Classer les lisières boisées des forêts des terrasses en EBC (Espace boisé classé)
- Développement d'une urbanisation pavillonnaire qui banalise et dénature le tissu urbain de la ville ligérienne - Implantation de nouvelles constructions en retrait d'alignement, ou avec des volumes et des dimensions particulièrement importants, sans rapport avec l'existant - Aménagements (lotissements, bâtiments, parkings...) à l'implantation inappropriée - Végétation mal ou non contrôlée - Matériaux modernes qui offrent une gamme très étendue de possibilités architecturales hors contexte	- Utiliser les OAP du PLU pour améliorer la composition urbaine des nouveaux quartiers - Assurer la continuité ou la transition des formes urbaines entre centres anciens et les nouveaux quartiers - Identifier, recenser et préserver les perspectives remarquables, Entretien et rendre accessible au public les belvédères et vues le long de la Loire dans le PLUi - Proscrire l'implantation de bâtiments et d'équipements de grande hauteur ou rompant avec l'échelle locale en front de Loire - Limiter la hauteur de nouveaux bâtiments à l'existant - Imposer des hauteurs maximales où les cônes de vue sensibles - Identifier la végétation susceptible d'occuper le cône de vue - Éviter l'implantation d'aménagements fermant/masquant les vues - Utiliser l'article L.421-2 du code de l'urbanisme portant sur le volet paysager du permis de construire - Utiliser les règlements de PLU et de SPR - S'inspirer du bâti ancien pour définir les prescriptions des constructions nouvelles - Promouvoir l'architecture contemporaine

Atlas des Paysages

Indre et Loire

GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :
DIREN Centre, DDE 37

Maître d'œuvre :
BOSC PIGOT architectes
paysagistes

CALENDRIER

1999 - 2001 :
état des lieux des paysages

2002 : Publication de l'Atlas

CONTACTS / LIENS

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-atlas-des-paysages-disponibles-en-region-a1804.html>

LE CONSTAT

DU NORD AU SUD :

1/ LES GÂTINES DU NORD-EST (en orange)

Plateaux et vallons limoneux
Sols brunifiés ou lessivés limoneux
Pentes caillouteuses et sols lessivés

Occupation des sols :

Grandes cultures avec quelques massifs boisés
Prés, roselières et peupleraies dans les vallons
Développement de la vigne sur les perruches

Habitat & Économie :

Zone homogène d'habitat rural modeste, forme urbaine en L, présence de mare+végétal
- Ardoises et tuiles plates en mélange
- Mélange de tous les matériaux avec brique décorative en façades principales
Faible densité de population
Économie liée à l'agriculture : polyculture élevage
Nombreux vergers de pommiers
Vignes sur le secteur de VOUVRAY

2/ LES VALLÉES : de la LOIRE (en bleu)

Vallée large bien marquée par des coteaux très forts.
Sols peu évolués, sols brunifiés et sols hydromorphes.

Occupation des sols :

- Dans le fond de vallée : varennes: productions légumières et maraîchères, cultures, quelques vignes et vergers
- Coteaux viticoles de Vouvray et Amboise : vignes, vergers, polycultures, prés et petits bois

2 BIS/ : et du CHER (en violet)

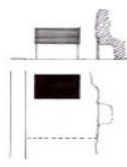
Vallée relativement étroite dissymétrique avec un coteau rive droite bien marqué et un coteau rive gauche doux et vallonné. Rivière aménagée
Sols peu évolués à dominante sableuse dans la vallée.
Sols brunifiés et lessivés plus ou moins caillouteux sur les coteaux.

Occupation des sols :

- Dans le fond de vallée : polyculture, prés, vignes, bois, peupleraies, quelques roselières.
- Sur les coteaux : nombreuses vignes, grandes cultures et bois.

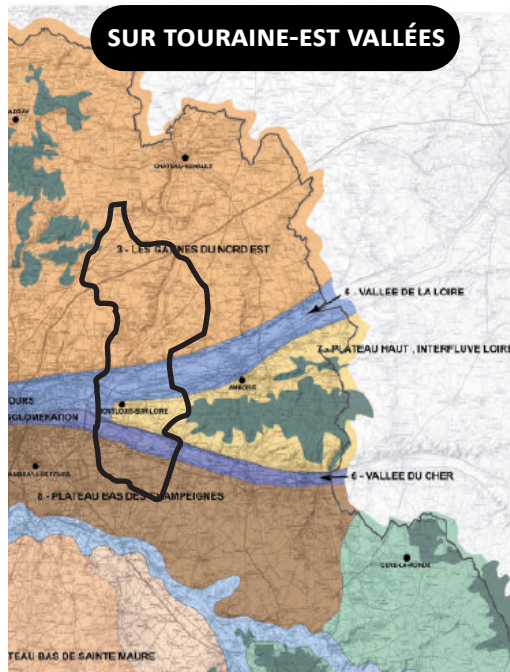


Ci dessus croquis extrait du diagnostic sur l'architecture rurale de l'Indre et Loire



Les deux formes dans la vallée de la Cisse

SUR TOURAINE-EST VALLÉES



Habitat rural modeste, forme urbaine en L, présence d'une mare, accompagnement végétal



Habitat & Économie (commun aux 2 Vallées) :

Habitat troglodytique sur le coteau, échelonné sur 2/3 niveaux, habitat linéaire au pied des coteaux
Volumes bas et sobres - Pierre de taille en tuffeau - Ardoises
Présence d'un habitat lié à la viticulture (cour fermée)
Regroupement des principales zones d'activités et industrielles
Infrastructures et réseaux de desserte dense
Agriculture diversifiée (viticulture, arboriculture, maraîchage, polyculture, élevage)
Grosse influence de Tours et de son agglomération

3/ Le PLATEAU de CHAMPEIGNES (en marron)

Plateau délimité par les vallées du Cher (au nord) et de l'Indre (au sud)
Sols calcimagnésiques, sols limono-sableux

Occupation des sols :

Grandes cultures, prés, bois, friches,
Quelques vignes à proximité de la Loire

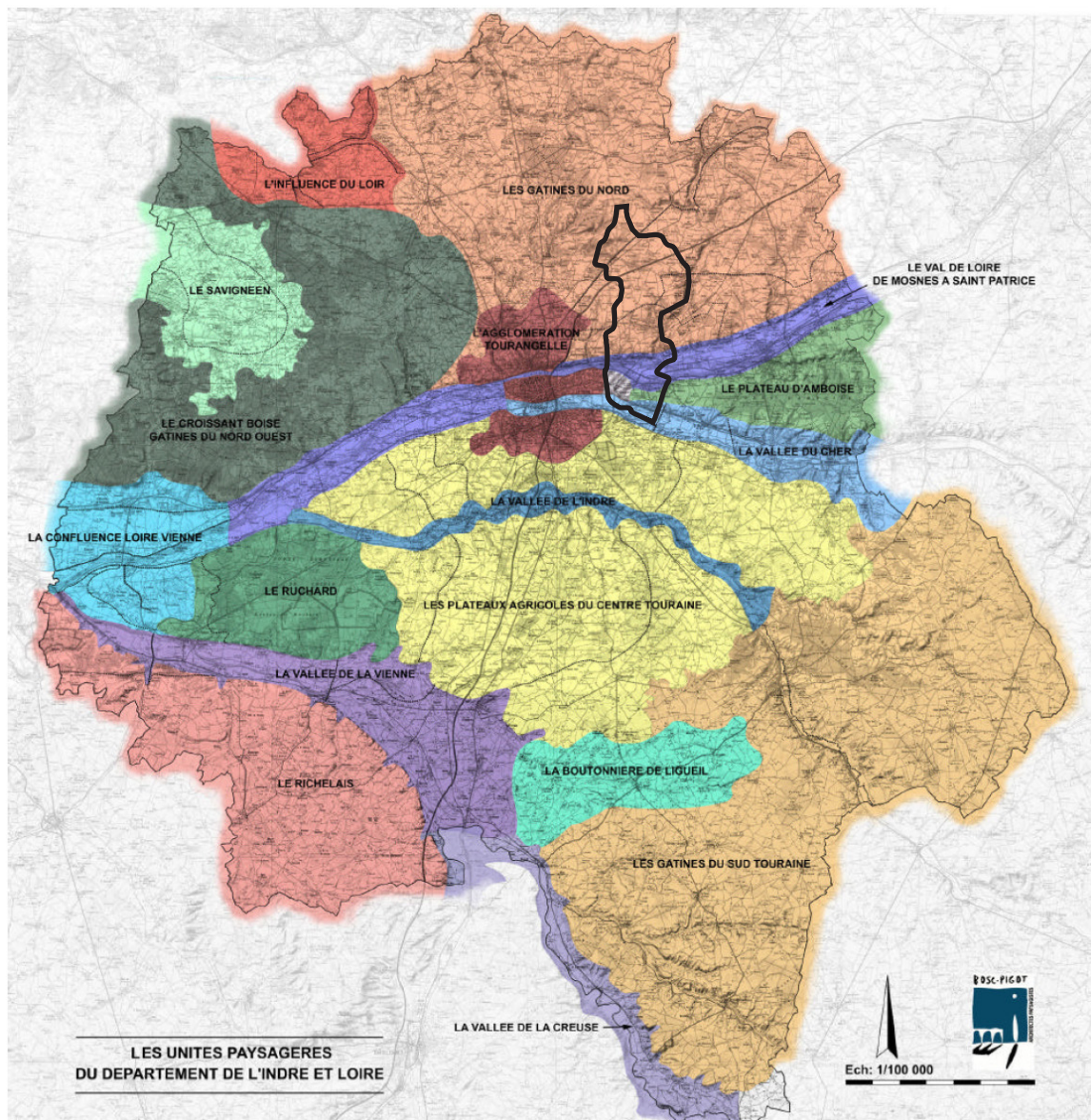
Habitat & Économie :

Habitat dispersé
Tuile plate brune dominante - Mur en moellons enduits
Forme urbaine en forme de « U éclaté » donnant une cour très ouverte.
Économie principalement liée aux cultures céréalières
Infrastructures et dessertes correctes encore sous
Influence de la capitale tourangelle

LES PROBLÉMATIQUES

- 1 - **Pression urbaine** et réponse des communes à cette problématique selon la morphologie du territoire
- 2 - **Évolutions agricoles** et en particulier l'évolution agricole des vallées
- 3 - **Développement des infrastructures** routières et conséquences sur l'activité économique
- 4 - **Tourisme** de masse actuel à l'amorce d'un tourisme vert et de proximité

17 GRANDES UNITÉS PAYSAGÈRES



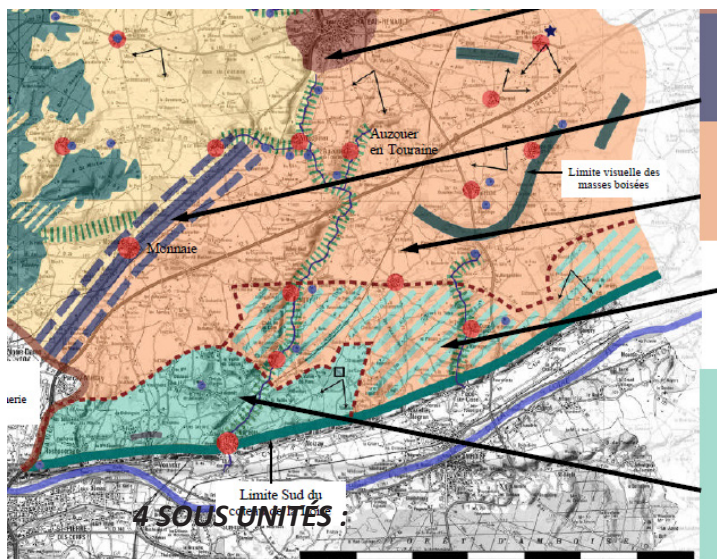
PROSPECTIVES

Prendre en compte l'individualité des **FORMES URBAINES** de chaque unité paysagère
Réfléchir aux modes d'extension (implantation, de quantité, de volumes, d'échelle, de qualité des espaces publics, de matériaux, de volumétrie...)

Maîtriser le développement urbain et les extensions de bourg en respectant le **CONTEXTE** :
- les différentes **ÉCHELLES** (des villages, bourgs, villes)
- la situation dans **l'environnement** (secteur ouvert ou fermé, co-visibilité, élément végétal...).

Développer le **TOURISME**
Dynamisme émergeant, contribuant à une animation continue qui augmente l'intérêt local et diversifie l'offre et la clientèle touristique

GÂTINES DU NORD : Vouvray, Vernou-sur-Brenne, Reugny, Chançay, Monnaie



La RN 10

Un nouveau paysage lié à l'infrastructure routière, un paysage en évolution sans structure paysagère forte;

Gâtines du nord-est

Plateau ondulé agricole, patchwork de couleurs et de textures des cultures, nœuds larges parcelles ponctuées de masses boisées importantes.

Zone de transition

Structure paysagère forte, identique à celle des gâtines du Nord Est, une ambiance en évolution (apparition de la vigne).

Le Vouvray

Un paysage de vigne : sur le plateau des Gâtines, rythmes, lignes soulignant les ondulations du relief.

Un paysage tourné vers le Val de Loire : nombreuses vues sur le coteau rive gauche de la Loire.

La RN 10 : Paysage plaqué en mutation sans structure paysagère forte.

Les Gâtine Nord-Est : Structure paysagère forte - Apparition ponctuelle de la vigne.
- Peu de pression urbaine

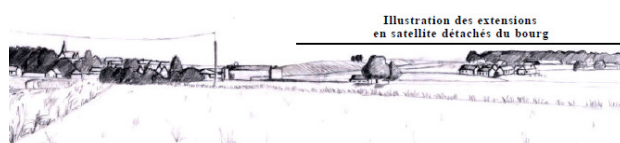
Le Vouvray : Structure, simplicité, homogénéité, sobriété, rythmes, lignes de la vigne
Equilibre précaire entre la vigne et l'évolution des bourgs de la vallée.
- Pression urbaine forte

ENJEUX

Structure des vallées et forme urbaine des bourgs offre un développement et des extensions limitées :

- soit linéaires dans la vallée, étirement de l'urbanisation et une perte de la notion de cœur.
- soit détachées en satellite sur le coteau ou le plateau, ce qui se traduit par une scission entre extension et centre, scission visuelle et fonctionnelle = mitage

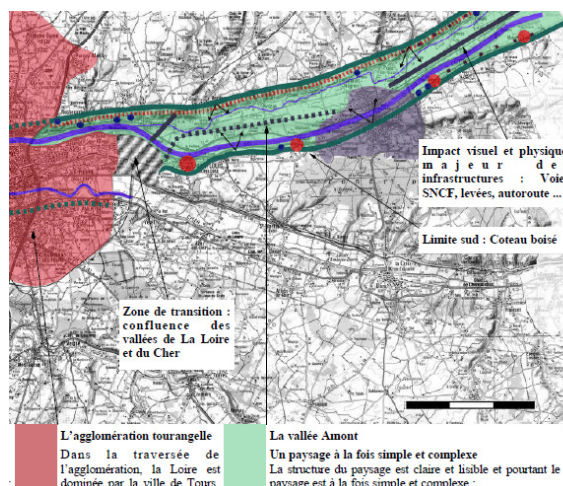
Tendance à **perte** de l'originalité de la palette liée aux briques et tuiles



VAL DE LOIRE : Vouvray, Vernou-sur-Brenne, Montlouis-sur-Loire, La Ville-aux-Dames

Vallée Amont : Structure du paysage claire et lisible et pourtant le paysage est à la fois **simple** et **complexe** :

- ouvert au niveau de la plaine et fermé par les ripisylves au bord des rivières;
- généreux et dégagé depuis les coteaux desquels il s'offre aux regards, intime et mystérieux depuis le cœur de la vallée;
- agricole et urbanisé avec une forte pression urbaine liée à Amboise et Tours.

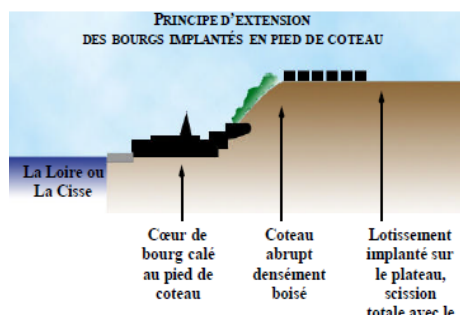


ENJEUX

Pression urbaine

Tendance à la fermeture du paysage dans la vallée de la Cisse et de La Loire

Tendance d'urbanisation sur les coteaux ce qui s'accompagne d'un impact visuel. Risque de scission entre bourg et extension



VALLÉE DU CHER

: Montlouis-sur-Loire, La Ville-aux-Dames, Azay-sur-Cher, Larçay, Véretz

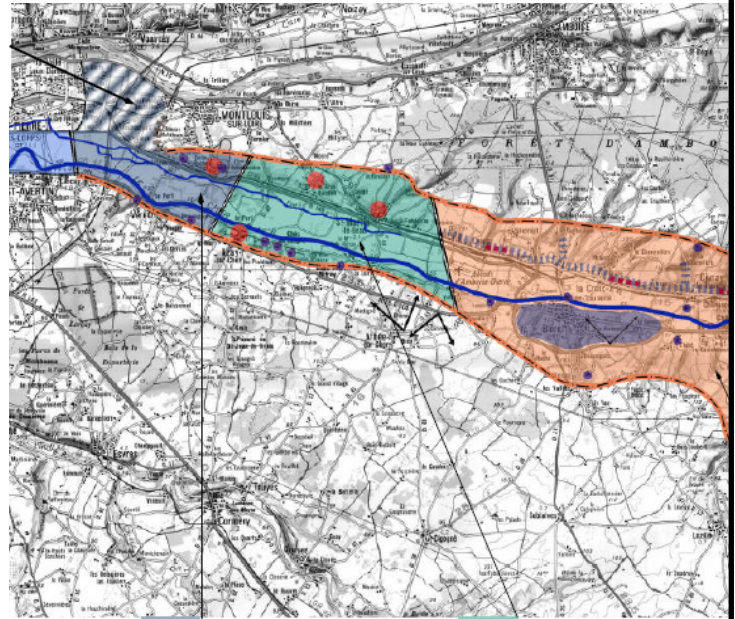
Séquence 2 : Azay-sur-Cher : séquence paysagère **fermée**. Les vues courtes dans la vallée au pied de coteau procurent une importance visuelle très forte aux voies de communication et structures annexes (parallèles à la vallée).

Séquence 3 : Azay, Véretz, Larçay :

Le coteau de Véretz, limite visuelle et fonctionnelle de qualité.

Un paysage de confluence **ouvert**, rendu confus par la forte **pression** urbaine et par une densité végétale importante.

Paysage de conflit entre phénomènes péri-urbains et espace rural.



Séquence N° 3 :

Séquence N° 2 :

ENJEUX

Pression urbaine, Tourisme

Tendance à la densification végétale, le paysage se ferme occultant depuis le fond de vallée toute lisibilité d'une rive à l'autre. Les massifs de peupliers s'imposent et dominent les surfaces vertes des pâtures

Tendance à l'inaccessibilité de la rivière

Banalisation de l'architecture. Préservation et restauration du patrimoine ancien.

PLATEAU CENTRE TOURAINE

: Azay-sur-Cher, Larçay, Véretz

La Grande couronne tourangelle : Paysage semi ouvert de clairières cernées de vaste bois

Forte pression urbaine liée à la proximité de Tours

ENJEUX

Pression urbaine

Problème des lisières entre végétation et construction.

Tendance à la rupture fonctionnelle et visuelle entre cœur de bourg et extension.

Bloc diagramme de la sous-unité 4 de l'unité des plateaux du centre
La grande couronne tourangelle



Forte pression urbaine liée à la proximité de Tours : importance de l'habitat résidentiel implanté dans ou en lisière des bois

Paysage semi ouvert de clairières cernées de vastes bois

PRAD Centre

Plan Régional Agriculture Durable

GOUVERNANCE

Maître d'ouvrage :

DREAL Centre

Maître d'œuvre :

Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR)

CALENDRIER

2010 : loi MAP

création des PRAD avant 2020

février 2013 : version définitive

(2014-2020)

CONTACTS / LIENS

http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PRAD_Centre_2012-2019_version_validee_le_8_fevrier_2013__cle4441d8.pdf



DIAGNOSTIC

- 25 080 exploitations régionales
- 594 exploitations de production biologique
- 30 760 chefs d'exploitation/coexploitants
- 62 % des agriculteurs de plus de 50 ans ne connaissent pas de successeur

- Première région céréalière de France et d'Europe (52% de la surface agricole utile SAU)
- 21 000 ha de vignes (10e rang national)
- 94 % des surfaces en vignes en vin d'appellation en 2010
- 60% des surfaces de vergers ont disparues en 10 ans
- le maraîchage a progressé en 10 ans de 15 et 46 %
- une perte de 6 640 ha/an de terres agricoles
- 3/4 de l'eau d'irrigation utilisée sont pompés dans les nappes phréatiques

en Indre-et-Loire

Evolution de la surface agricole utilisée En % entre 2000 et 2010

- Progression de la SAU
- Stable
- Baisse 1 à moins de 2 %
- Baisse de 2 à moins de 3 %
- Baisse de 3 à moins de 5 %
- Baisse supérieure à 5 %

Niveau d'exploitants

- 190
- 75
- 15

OBJECTIFS

TRIPLE DÉFI :

- **ALIMENTAIRE** : rôle premier de l'agriculture est de nourrir les populations ;

- **ENVIRONNEMENTAL** : l'agriculture et l'agroalimentaire doivent intégrer la réglementation environnementale européenne (directive cadre sur l'eau, directives nitrates, ...) et répondre aux enjeux déclinés dans les lois Grenelle notamment, la gestion quantitative et qualitative de l'eau, la richesse de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques ;

- **TERRITORIAL** : les surfaces agricoles occupent 58% du territoire de la région. Le potentiel de production de ces superficies ne doit pas être altéré.

Évolution de la SAU entre 2000
et 2010

Exploitants de 50 ans et +
sans reprenneur

Premier enjeu : Enrichir le potentiel de production agricole

Orientations	Actions
1.1 Protéger le capital foncier de l'agriculture, en divisant par deux le rythme d'artificialisation et en contenant la déprise agricole	1) Intégrer les enjeux agricoles dans les projets de territoires et renforcer les exigences vis à vis des documents d'urbanisme 2) Utiliser l'observatoire régional du foncier comme outil d'aide à la décision et évaluer les politiques foncières 3) Entamer une réflexion sur la compensation écologique 4) Communiquer sur la préservation du foncier par des actions emblématiques et développer le partenariat avec les collectivités territoriales

Les documents de planification sont à la base des projets de territoire. Or, la révision trop régulière et parfois simplifiée de ces derniers a souvent conduit à étendre déraisonnablement les zones urbanisées.

=> L'objectif est de limiter l'urbanisation, et de densifier les villes et les zones d'activités.

=> A terme, c'est l'ensemble des collectivités qui devrait être sensibilisé aux enjeux du foncier agricole dans le développement de leurs territoires.

1.3) Optimiser la gestion de la ressource en eau, facteur incontournable de développement économique agricole et agro industriel	1) Favoriser la diffusion de pratiques économes en eau 2) Conduire une réflexion sur la capacité des territoires à répondre aux besoins d'irrigation 3) Conduire les opérations de déplacements de forages ciblées par les schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux 4) Accompagner la construction de retenues d'eau
1.4) Soutenir les productions et les pratiques agricoles favorables à la biodiversité et à la qualité de l'eau	1) Favoriser les approches territoriales et avec les acteurs de territoires pour améliorer le soutien des pratiques favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité 2) Renforcer le lien avec les acteurs économiques pour accroître la mise en œuvre de pratiques favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité 3) Encourager les pratiques économes en intrants 4) Encourager les travaux menés en partenariat qui permettent de développer la connaissance 5) Réfléchir à de nouvelles mesures incitatives

Accompagner la construction de retenues d'eau, écologiquement et économiquement acceptables, pour utiliser l'eau de manière plus équilibrée sur l'année.

=> Identifier les projets de retenues, les freins à leur création et les pistes pour les lever.

Favoriser les approches territoriales et avec les acteurs de territoires pour améliorer le soutien des pratiques favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité.

=> Au-delà des cœurs de biodiversité et des zones tampon, il conviendra de mieux prendre en compte les continuités écologiques permettant la circulation des espèces (voir SRCE).

Troisième enjeu : Préserver le potentiel humain

3.4 Assurer de bonnes conditions de vie aux familles rurales et agricoles	1) Améliorer l'accès aux services de santé en milieu rural en appuyant la création de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) 2) Accompagner la création de services à la population, notamment pour la petite enfance 3) Sécuriser l'accès à l'eau potable pour les populations rurales
--	---

Quatrième enjeu : Renforcer la place des agriculteurs dans la société

4.3 Intégrer les agriculteurs aux projets de territoire et renforcer les échanges avec les décideurs locaux	1) Accompagner les démarches permettant de faire connaître les problématiques agricoles aux décideurs et d'initier les échanges entre ces derniers et les professionnels agricoles
--	--

Deux outils existants mobilisés : les commissions départementales de consommation des espaces agricoles (CDCEA) et le Réseau Rural Régional (RRR)

SDTAN Centre

Schéma Aménagement Numérique

Délégation du service public «Tours Cher Numérique» depuis octobre 2017 «Syndicat Val de Loire Numérique» (durée 25 ans) à l'opérateur TDF

Le périmètre d'actions

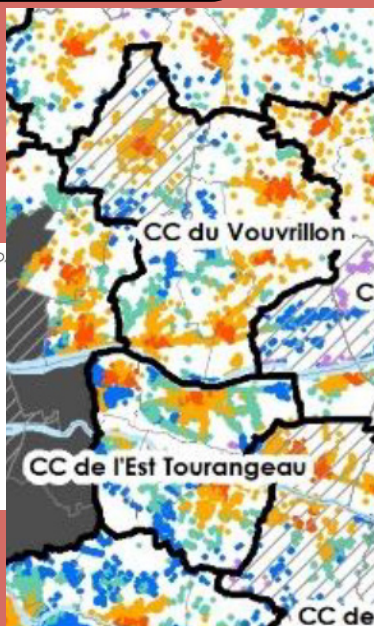
La Région Centre-Val de Loire
Le Département de Loir-et-Cher
Le Département d'Indre-et-Loire
Les communautés de communes et d'agglomération d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher (à l'exception de Tours Métropole)

SUR TOURAINE-EST VALLÉES

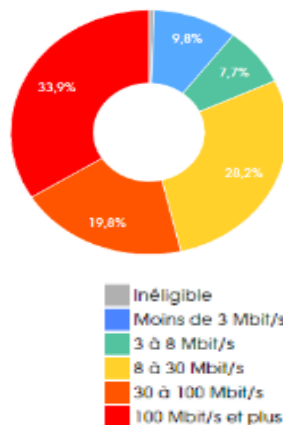
Situation de raccordements en 2016

Sources CD37, Orange, Observatoire MTHD
Réalisation cartographique TACTIS

- FTTH : 100 Mbit/s et plus
- De 30 à 100 Mbit/s
- De 10 à 30 Mbit/s
- De 3 à 10 Mbit/s
- Moins de 3 Mbit/s
- Inéligible
- Communes couvertes en BLR
- Zones d'investissements privés



INDRE-ET-LOIRE
Pourcentage de logements et locaux professionnels par classes de débit à fin juin 2016



Articulation

Il n'existe pas de compatibilité juridique entre le SDTAN et les documents d'urbanisme mais il est impératif qu'il y ait une coordination et une articulation technique et financière entre le projet du PLUi et le SDTAN. (**L.123-1-3 et 5 du CU**)

Il est nécessaire de faire remonter l'ensemble des projets auprès du Conseil Départemental pour qu'ils soient pris en compte dans le déploiement du THD.

GOVERNANCE

Maître d'ouvrage :

CD 37, Syndicat Mixte Val de Loire Numérique

Maître d'œuvre : Tactis

CALENDRIER

2009 : loi Pintat : création des SDTAN

avril 2011 : prescription d'élaboration

novembre 2011 : version opposable

décembre 2016 : dernière modification V4 (2013-2025)

CONTACTS / LIENS

<https://www.arcep.fr/demarches-et-services/collectivites/liste-et-carte-des-schemas-directeurs-damenagement-numerique-sdtan.html>

OBJECTIF ET ACTIONS

Répondre au plan National « Très haut débit » (THD) (2013) :

100% des foyers raccordés au très haut débit d'ici 2022

Calendrier de mise en œuvre (Indre-et-Loire)

Année	Nombre de SRO mis en service	Nombre de prises déployées	% d'avancement (cumulé)
2018	19	23 709	13,2%
2019	29	35 971	33,3%
2020	31	36 855	53,8%
2021	27	33 788	72,7%
2022	30	36 331	92,9%
2023	11	12 706	100%

Suivi actualisé du déploiement de la fibre : <https://cartefibre.arcep.fr/>

